Dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

LE PARC DE L'ABIÉTINÉE - DOSSIER D'ANNEXES

PRÉSENTATION DE LA «RICHESSE» DU PARC AYANT CONDUIT À SON CLASSEMENT :

ANNEXE 1 : décret de classement du 22.08.2013

ANNEXE 2 : périmètre de classement

ANNEXE 3: préconisations CGEDD du 08.12.2012

TRAVAUX DE SAUVEGARDE SUR LA PARTIE PUBLIQUE DU PARC:

ANNEXE 4 : extrait du PV de la CDNPS du 06.09.2016 ANNEXE 5 : autorisation ministérielle du 07.11.2016

CARENCES D'ENTRETIEN DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS :

ANNEXE 6 : courriers adressés par le préfet aux propriétaires concernés le 02.03.2015 et le 01.08.2016

ANNEXE 7: Interventions des propriétaires riverains du 08.03.2016

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE VALORISATION DU PARC:

ANNEXE 8: préconisations CGEDD du 09.04.2014

ANNEXE 9 :document cadre : programme d'actions pour la valorisation du parc

ANNEXE 10 : document d'études présentant les premières esquisses du parc

mai 2017

Département de Meurthe-et-moselle Métropole du Grand Nancy Commune de Malzéville





A	N	N	Ε¥	/ E	1
$\overline{}$	ıv	ıv	\mathbf{E}	T	

PRÉSENTATION DE LA «RICHESSE» DU PARC AYANT CONDUIT À SON CLASSEMENT **ANNEXE 1**

décret de classement du 22.08.2013

RÉPUBLIQUÉ FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Décret du. 22 AOUT 2013

portant classement parmi les sites du département de Meurthe-et-Moselle du site de l'Abiétinée et de la Cure d'Air Trianon, sur le territoire de la commune de Malzéville

NOR: DEVL1314203D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 341-1 à L. 341-6 dans leur rédaction antérieure à la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, et R. 341-4 et R. 341-5 dans leur rédaction antérieure au décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 :

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, notamment son article 245 ;

Vu les résultats de l'enquête administrative prescrite par arrêté préfectoral du 16 février 2012, qui s'est déroulée du 2 au 23 mars 2012 inclus, notamment l'absence de consentement de certains propriétaires ;

Vu la délibération du conseil municipal de Malzéville du 3 mai 2012;

Vu la délibération de la communauté urbaine du Grand Nancy du 6 juillet 2012 ;

Vu l'avis émis par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Meurthe-et-Moselle en date du 19 juin 2012 ;

Vu l'avis émis par la commission supérieure des sites, perspectives et paysages en date du 8 novembre 2012 ;

Le Conseil d'État (section des travaux publics) entendu;

Considérant que la préservation du site de l'Abiétinée et de la Cure d'Air Trianon, sur le territoire de la commune de Malzéville, présente, en raison de ses caractères artistique et historique, un intérêt général au sens de l'article L. 341-1 du code de l'environnement,

167 15 6 77 24 2013

Décrète :

Article 1er

Est classé parmi les sites du département de Meurthe-et-Moselle, sur le territoire de la commune de Malzéville, le site de l'Abiétinée et de la Cure d'Air Trianon, d'une superficie de 4 hectares environ, délimité comme suit conformément à la carte au 1/25 000 et aux plans cadastraux annexés au présent décret, en allant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre :

Section AC:

- Point de départ : rue Pasteur, à l'angle sud-est de la parcelle 52 ;

Section AD:

- traversée de la rue Pasteur ;
- limite sud-ouest des parcelles 525, 523, 525 à nouveau ;
- limite sud-est des parcelles 525, 468 et 502 ;
- · limites sud-ouest et sud-est de la parcelle 492 ;
- limite sud-est des parcelles 501 et 502;
- limite nord-est des parcelles 502 et 35 ;
- rive sud de la rue Pasteur jusqu'à l'angle nord-ouest de la parcelle 358 (non comprise) ;

Section AC:

- ligne fictive traversant la rue Pasteur et la parcelle 34, parallèle à la limite sud-ouest de cette parcelle et reliant l'angle nord-ouest de la parcelle 358 (section AD) à l'angle sud-ouest de la parcelle 123 (non comprise);
- limites nord-ouest et sud-ouest de la parcelle 34 :
- rive nord de la rue Pasteur jusqu'au point de départ.

Article 2

Le présent décret sera notifié au préfet de Meurthe-et-Moselle ainsi qu'au maire de Malzéville.

Article 3

Le présent décret, la carte au 1/25 000 et les plans cadastraux annexés pourront être consultés à la préfecture de Meurthe-et-Moselle et à la mairie de Malzéville (1).

(1) préfecture de Meurthe-et-Moselle : 1, rue du Préfet Erignac – 54038 – NANCY Cedex mairie de Malzéville : 11, rue du Gl de Gaulle – 54220 - MALZEVILLE

2



Article 4

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 2 AUN 2013

Sean-Mano AVRAULY

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Philippe MARTIN

3

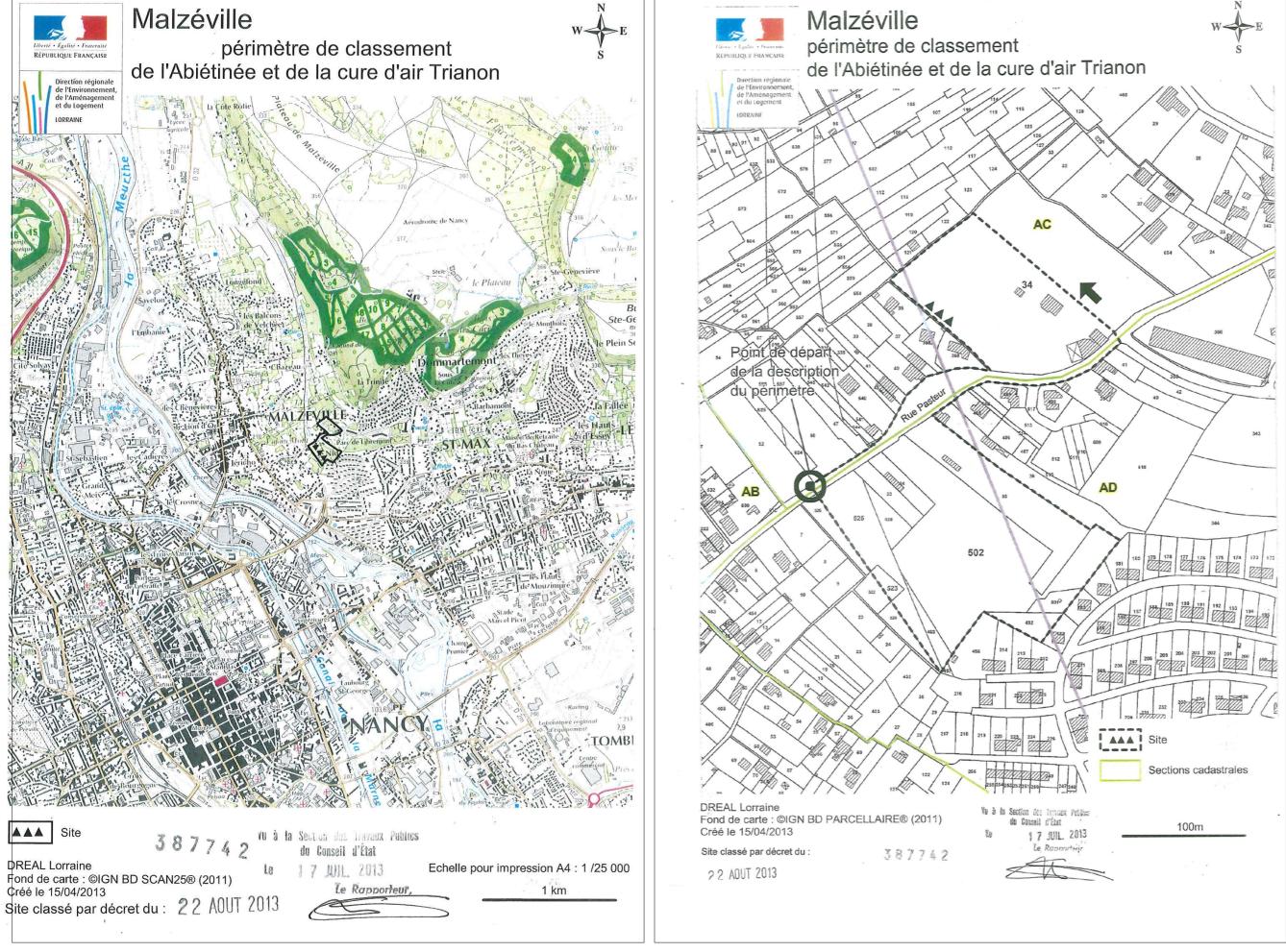


ANNEXE 2

PRÉSENTATION DE LA «RICHESSE» DU PARC AYANT CONDUIT À SON CLASSEMENT **ANNEXE 2**

périmètre de classement

ANNEXE **2**





PRÉSENTATION DE LA «RICHESSE» DU PARC AYANT CONDUIT À SON CLASSEMENT **ANNEXE 3**

préconisations CGEDD du 08.12.2012



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Conseil général de l'Environnement et du Développement durable

Paris, le 28 octobre 2012

3ème Section Aménagement durable des Territoires Collège paysage, espaces protégés

RAPPORT

Jean-Luc Cabrit Chargé de mission d'inspection A LA COMMISSION SUPERIEURE **DES SITES SEANCE DU 8 novembre 2012**

Affaire suivie par : Jean-Luc CABRIT jean-luc.cabrit@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 01 40 81 23 00 - Fax: 01 40 81 23 95

CGEDD n°008558-01

et patrimoine

PROJET DE CLASSEMENT AU TITRE DES SITES DU PARC DE L'ABIÉTINÉE ET DE LA CURE D'AIR TRIANON Commune de Malzéville (département de la Meurthe-et-Moselle)

Le site dont le classement est aujourd'hui proposé à l'avis de la Commission s'étend sur commune de Malzéville, en Meurthe-et-Moselle, dans la Communauté urbaine du Grand Nar

Le site est constitué de deux domaines représentatifs de la période Art Nouveau et pl particulièrement de l'Ecole de Nancy : le parc botanique de l'Abiétinée et la guinguette de la Cı d'Air Trianon. Ces domaines, qui s'étendent sur les pentes de la butte-témoin de Malzévil aujourd'hui en partie urbanisées, offrent de belles vues vers l'Ouest sur la vallée de la Meurthe l'agglomération nancéienne dans son cirque de collines boisées.

Le projet a fait l'objet de deux rapports de l'Inspection générale. Le premier, daté du 10 octob 2000, concluait favorablement au principe du classement du parc de l'Abiétinée en demandant (associer la Cure d'Air Trianon. Le deuxième, du 12 décembre 2011, confirmait l'intérêt classement de ces deux ensembles et insistait sur la nécessité de lever les incertitudes sur l différents projets d'aménagement du secteur. Il concluait sur le besoin d'un véritable projet réhabilitation du parc botanique.

LE PARC DE L'ABIÉTINÉE

Aujourd'hui fermé au public, en partie en propriété privée, il se trouve en état d'abandon. Il semble pas d'un grand intérêt pour un regard non averti et il faut le visiter sous la direction d'u botaniste pour comprendre la valeur des arbres qui le peuplent, tant par leur variété, leur rarel que par leur histoire. Il est un témoignage d'une époque passionnée d'horticulture qui cherchi inlassablement à enrichir ses collections botaniques en acclimatant des plantes venues du moni entier ou en créant de nouvelles variétés.

www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

Tour Pascal B - 92055 La Défense cedex - Tél : 33 (0)1 40 81 64 96 - Fax : 33 (0)1 40 81 23

Annexe 3

Cet intérêt pour l'horticulture dans la région est ancien, comme en témoigne la création du jardin botanique de Nancy, (« jardin Godron ») par le roi Stanislas au XVIIIème. L'époque de Napoléon III, et plus généralement le XIXème siècle, portait un grand intérêt aux plantes nouvelles et exotiques et les diffusait à travers de nombreuses expositions horticoles nationales et internationales. Cette période fut particulièrement riche pour l'horticulture nancéienne, qui connut de grands noms comme Félix Crousse, Victor Lemoine ou Léon Simon, célèbres parfois internationalement pour leurs travaux d'introduction et d'obtention de nouvelles variétés par sélection et hybridation.

Ce courant horticole devait rejoindre le courant artistique de l'Art Nouveau, représenté par Eugène Vallin, par Henri Bergé et Jacques Gruber qui ont travaillé chez les Daum père et fils, et surtout par Emile Gallé, maître verrier qui était également passionné de botanique. Tous trouvaient leur inspiration dans l'observation de la nature et du monde végétal. Gallé, parfaitement introduit dans le milieu horticole, fonda en 1877, avec Crousse, Lemoine et Simon, la Société centrale d'horticulture de Nancy.

Un de ses membres, Emile Kronberg, fonde en 1902, avec Eugène Schott, maire de Malzéville, et Victor Didier, paysagiste et dendrologue, une association destinée à acclimater et diffuser en Lorraine des végétaux originaux, exotiques et encore rares, et en particulier les conifères. Il constitue un arboretum paysager dans sa propriété de l'Abiétinée (du latin Abies, sapin), l'organise autour d'une grande allée rectiligne, la décore de rocailles et de fabriques, l'enrichit d'une pépinière et en confie la gestion à Victor Didier, qui va développer et diffuser ses collections d'arbres et d'arbustes tout en créant parcs et jardins. Les collections vont recevoir de nombreuses distinctions jusqu'à la première guerre mondiale. Après la mort de Gallé en 1904 et celle de Didier en 1921, le mouvement Art Nouveau et l'intérêt pour la botanique s'éteignent. Le parc tombe dans l'oubli.

LA CURE D'AIR TRIANON

Contemporaine du parc de l'Abiétinée, la Cure d'Air faisait partie d'une série d'établissements de loisirs situés sur les hauteurs dominant Nancy, qui permettaient à la bourgeoisie de fuir la ville industrielle polluée pour profiter du bon air et de la vue sur les environs, tout en se distrayant dans un cadre champêtre. Fondée en 1902 par M. et Mme Royer, propriétaires du Grand Café du Point Central, la Cure d'Air comportait, autour d'un restaurant-brasserie, un jardin, des jeux (balançoires, boules, tir...) un kiosque à musique, un théâtre. L'établissement eut par la suite des difficultés financières et ferma définitivement ses portes pour être vendu en 1909 à la famille Bichaton, dont les descendants sont encore propriétaires.

La brasserie proprement dite, réalisée par l'architecte Georges Biet, est une halle métallique située en bordure de propriété. Elle s'appuie par un de ses côtés sur un bâtiment en maçonnerie ; les trois autres côtés, ouverts, laissent apparente la structure de poutrelles. Ces côtés étaient éclairés en partie haute par vingt-deux vitraux publicitaires d'Henri Bergé suspendus à la structure, dont seize existent encore. Ils ont été démontés par le propriétaire et mis à l'abri du vandalisme. La toiture en terrasse est supportée par de spectaculaires poutres en porte-à-faux prolongées par une décoration de volutes de fer forgé inspirées de motifs végétaux en lanière. Cette terrasse, qui servait de belvédère et de piste de danse, était elle-même abritée par un auvent en toile.

La première visite au pavillon de la Cure d'Air laisse une impression d'étrangeté. Cette combinaison asymétrique de charpente métallique industrielle et de décoration raffinée de fer forgé forme un objet inédit, sans références architecturales. Le bâtiment a été classé au titre des Monuments Historiques en 1989 avec ses vitraux.

Le jardin pittoresque mettait en scène les attractions dans un décor en rocaillage : grotte, pièce d'eau, pergola, escaliers en faux troncs, encore visibles et bien conservés. Ces éléments proviendraient de l'entreprise de rocaillage de l'Abiétinée, qui aurait aussi fourni des arbres, dont certains ombrageraient encore le parc. La végétation a bien grandi par rapport aux photographies d'époque, tant sur la Cure d'Air que sur l'Abiétinée en contrebas, et les vues d'origine sont en partie masquées.

www.developpement-durable.gouv.

2

EVOLUTIONS RÉCENTES

Le parc de l'Abiétinée a été laissé en friche pendant des décennies, et c'est le projet de contournement routier de Malzéville, porté par la communauté urbaine et prévu pour le traverser de part en part, qui a relancé l'intérêt du public et la demande de protection. Entre les partisans de la déviation, excédés par les nuisances de l'automobile, et ceux de la protection du parc, le juge a tranché : la déviation se fera, le tracé ayant été modifié par la CUGN pour épargner le parc. Le projet l'écorne toutefois dans sa partie basse (Sud-Ouest) dont les emprises sont déjà défrichées.

Un deuxième projet routier (la voie des coteaux), également porté par la CUGN, entamait la partie Est du parc. Par délibération du 6 juillet 2012, la communauté urbaine a indiqué clairement son intention de transformer l'emprise réservée pour cet équipement en une voie verte, qui « contournera le parc de l'Abiétinée pour se raccorder sur la rue Pasteur ». On ne connaît toutefois pas les caractéristiques de cette voie verte, dont une partie du tracé empiète sur le futur site classé. Nous y reviendrons.



La révision du POS en PLU de la commune de Malzéville est en cours d'enquête publique. Le zonage devrait être harmonisé avec le projet de classement pour rendre inconstructibles les parcelles formant le parc de l'Abiétinée. La CUGN a par ailleurs commencé une procédure d'acquisition du parc dans l'intention de conserver à cet espace sa vocation naturelle et de l'ouvrir au public.

DÉLIMITATION DU SITE - CRITÈRES DE CLASSEMENT

Contemporains l'un de l'autre, témoins d'un certain art de vivre à la Belle époque, mais aussi des courants culturels et artistiques qui ont irrigué la région de Nancy, ces deux domaines méritent d'être classés simultanément. La proposition de périmètre se limite à l'emprise historique des deux

www.developpement-durable.gouv.fr

Annexe 3

ensembles, telle qu'elle résulte des plans disponibles, précisés par des relevés sur le terrain des essences et des différents vestiges. On pourra s'étonner du pédoncule qui les relie : il correspond à une voie publique qui s'élargit à cet endroit en un espace engazonné planté de quelques arbres. Il est nécessaire d'inclure ce secteur dans le projet de protection : il permettra d'instaurer un lien visuel et symbolique entre les deux domaines, mais aussi de surveiller la qualité des aménagements (mobilier urbain, parking, carrefour, etc.) qui ne manqueront pas d'accompagner le projet d'ouverture au public du parc de l'Abiétinée et le débouché de la future voie verte.

Pour ce qui est des critères de classement, le dossier montre qu'il s'agit d'un site marqué par l'histoire de la botanique et de l'Art Nouveau, l'arboretum de l'Abiétinée relevant plus du scientifique, la Cure d'Air de l'artistique. Au risque de multiplier les critères, on peut cependant proposer dans ce contexte de retenir les trois critères historique, scientifique et artistique.

La superficie du site ainsi délimité est de 3,9 hectares.

L'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

Elle a été ouverte par arrêté préfectoral du 16 février 2012 et s'est déroulée du 2 au 23 mars 2012. Les pièces du dossier ont été déposées à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle et en mairie de Malzéville. L'avis d'ouverture, affiché dans la commune et en préfecture, a paru dans deux journaux locaux. Les neuf propriétaires concernés ont été informés individuellement. Cinq réponses sont parvenues dont une hors délai. En outre onze courriers émanant d'associations et d'élus ont été reçus. La rédaction du rapport d'enquête administrative a été confiée au chef du service ressources et milieux naturels de la DREAL.

A la lecture de ce rapport complet et argumenté, on constate que l'enquête a confirmé une situation complexe où se mêlent des avis et des intérêts divergents : la communauté urbaine est favorable au classement; certains élus locaux ou départementaux émettent des réserves : la plupart des associations sont favorables et trouvent même le périmètre trop restreint ; l'association pour le contournement de Malzéville est défavorable car elle craint que le classement ne remette en cause le projet de déviation. Quant aux propriétaires, on retiendra, pour citer le rapport, que « la part d'opposition au projet de classement est assez importante, tant en termes de nombre de propriétaires (environ 43%) que de surfaces représentées (49%) ». Certains craignent de voir leur bien dévalorisé par le classement, ou que ne soit remis en cause leur projet de le vendre à un promoteur. A juste titre, puisque le PLU en cours de révision prévoit la non-constructibilité de l'ensemble du périmètre proposé au classement.

Le rapport conclut toutefois qu' « au vu de la très grande valeur que représentent ces deux domaines historiques pour l'intérêt général dans le contexte de l'Art Nouveau de Nancy, il paraît impératif de mener à bien cette procédure ». On souscrit totalement à cette conclusion.

Pour en terminer avec l'enquête, il faut mentionner le courrier adressé à la DREAL par M. Raoul Pialot, Celui-ci affirme être l'auteur d'une recherche sur l'histoire de l'Abiétinée qui aurait été utilisée sans citer son nom pour élaborer le dossier d'enquête. Toutefois M. Pialot ne remet pas en cause le principe du classement. Il serait souhaitable de clarifier et de reconnaître le cas échéant son apport à la connaissance du site.

Par délibération du 3 mai 2012, le Conseil municipal de Malzéville a donné un avis favorable au projet de classement.

Enfin l'ensemble du dossier et le rapport d'enquête ont été présentés à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) de la Meurthe-et-Moselle le 19 juin 2012, qui a émis un avis favorable à l'unanimité, en demandant toutefois que soit envisagée ultérieurement l'extension de son périmètre à d'autres secteurs boisés voisins de l'arboretum.

Le Conseil de la Communauté urbaine du grand Nancy, réuni le 6 juillet 2012, s'est prononcé à l'unanimité pour le projet de classement et a mandaté l'établissement public foncier de Lorraine afin d'acquérir les parcelles intérieures et limitrophes du parc de l'Abiétinée.

www.developpement-durable.gouv.fr

GESTION DU SITE

Le classement de ce site répond à un premier souci, qui est celui de reconnaître et de protéger cet ensemble patrimonial. Mais ce n'est qu'une première étape qui doit se prolonger par une étape de reconquête et de restitution, en particulier du parc botanique.

La partie Cure d'Air, qui appartient à un particulier, ne semble pas menacée pour le moment. Son élément maieur est classé au titre des monuments historiques. On peut cependant s'inquiéter du devenir des vitraux, qui pourraient être remis en place et faire l'objet d'une restauration, au besoin en ayant recours au mécénat d'entreprise. Ceci est du ressort du Ministère de la Culture. En revanche l'entretien du parc et de ses rocaillages devra faire l'objet d'un soin tout particulier, via un cahier des charges concerté entre le propriétaire et les services de l'État.

Par ailleurs, le front de maisons d'architectes construit récemment, qui sépare la Cure d'Air de l'Abiétinée, ne favorise pas la compréhension de l'ensemble. Il faudra réfléchir aux mesures de gestion nécessaires afin de lui redonner une cohérence (suppression des réseaux aériens, création de plans végétaux pour diminuer l'impact des constructions proches sans occulter la vue.

Pour ce qui est du parc de l'Abiétinée, son état est beaucoup plus préoccupant. Il se présente comme une friche difficile à pénétrer. Les rocaillages et fabriques subsistant sont dégradés et certains semblent avoir été perdus. Le chalet d'entrée est en ruine et doit être restauré, l'allée centrale est à peine perceptible, la propriété a été morcelée par de nombreuses clôtures, Quant aux végétaux, beaucoup ont disparu ou sont en mauvais état, bien qu'un relevé botanique effectué récemment montre qu'il reste encore de beaux sujets.

La CUGN montre de l'intérêt pour le parc et ses environs et a pour projet de le racheter pour l'ouvrir au public. Ce n'est pas incompatible avec le classement, bien au contraire, puisque le domaine était autrefois ouvert à sa clientèle et aux visiteurs qui le souhaitaient. Cependant le parc reste un témoin exceptionnel de l'histoire de la botanique et de l'horticulture, et on peut craindre que certains projets - on pense en particulier à la voie verte, qui pourrait empiéter sur le périmètre classé - n'aient un fort impact sur les éléments végétaux ou construits qui le composent.

Toute intervention dans ce parc historique devra donc être conduite avec le plus grand respect : il conviendra d'établir un plan directeur à confier à des professionnels de compétences appropriées (paysagistes concepteurs, botanistes, historiens...). Ce plan directeur devra s'inspirer de quelques principes, esquissés par le rapport d'inspection de 2011 et développés ci-après :

- Le parc doit conserver la mémoire de sa destination première, celle d'un parc botanique et non d'un équipement de loisirs qui proposerait toutes sortes d'activités ludiques ou sportives ;
- Les témoignages construits chalet, rocaillages, fabriques devront être restaurés dans la mesure du possible et remis en scène :
- Le plan-masse, même s'il pourra éventuellement être adapté aux nouveaux usages, devra restituer dans ses grandes lignes le plan d'origine, en particulier la grande allée rectiligne, la répartition des masses végétales, etc. A ce propos, l'une des particularités du parc était de présenter les collections de façon ornementale, en associant les végétaux par leurs caractères esthétiques, sous forme d'ensembles. On avait par exemple des rocailles suggérant le milieu montagnard, des bosquets aux couleurs assorties, etc. Une recherche approfondie doit être effectuée sur ce point ;
- Pour ce qui est des végétaux, une étude phytosanitaire est nécessaire. Il conviendra en outre de réfléchir à la nature des collections botaniques, et en particulier se demander s'il faut les restituer à l'identique en terme d'espèces répertoriées ou les réinterpréter en fonction des connaissances actuelles :
- Les équipements nouveaux devront être limités, et s'intégrer à l'ensemble avec discrétion et simplicité. Le parc ne doit en aucun cas devenir un simple espace vert : il faudra éviter la banalisation et les matériaux de type enrobé, bordures de béton, éclairage standard, etc. Cette remarque concerne en particulier la voie verte qui ne devra pas imposer ses caractéristiques techniques au parc, mais au contraire s'y adapter : les usagers devront se rendre compte qu'ils changent de lieu et passent dans un espace patrimonial.

www.developpement-durable.gouv.fr

5

Annexe 3

Avant de conclure, je voudrais remercier la DREAL Lorraine pour le travail effectué. et en particulier l'inspectrice des sites, Danièle PESENTI, qui a su conduire la procédure dans un contexte difficile à maints égards.

Je propose à la commission d'émettre un avis favorable au projet de classement du parc botanique de l'Abiétinée et de la Cure d'Air Trianon, avec les critères historique, scientifique et artistique, sur la base de la délimitation proposée à l'enquête. Je lui suggère également de demander la production d'un plan directeur d'ensemble visant à la mise en valeur patrimoniale du site, tenant compte des collections botaniques, à lui soumettre le plus tôt possible.



Jean-Luc Cabrit

nt-durable.gouv.fr

6



TRAVAUX DE SAUVEGARDE SUR LA PARTIE PUBLIQUE DU PARC **ANNEXE 4**

extrait du PV de la CDNPS du 06.09.2016



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Préfecture Direction de l'action locale Bureau des procédures

Nancy, le 0 4 001, 2016

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites

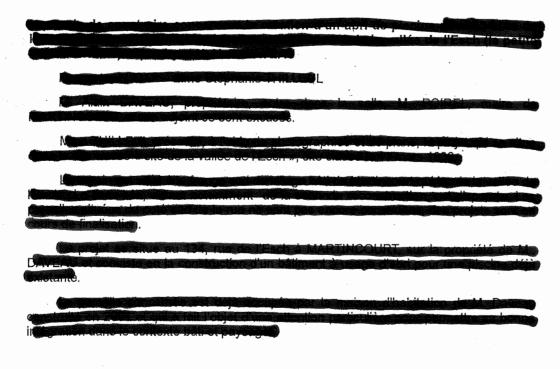
Formation « sites et paysages »

Compte rendu de la réunion du 6 septembre 2016

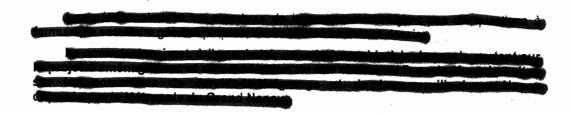
La commission départementale de la nature, des paysages et des sites s'est réunie à la préfecture, sous la présidence de M. Jean-François RAFFY, secrétaire général, le mardi 6 septembre 2016 à 10h dans sa formation " sites et paysages ".

La liste des participants figure en annexe du présent compte-rendu. Se sont excusés, Messieurs Pascal BURGAIN et Jean-Luc CREMEL et Mesdames la directrice départementale des territoires et Maryse ALTERMATT.

M. le Secrétaire général ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint et invite ensuite les membres de la commission à faire part de leurs éventuelles observations sur le compte rendu de la réunion du 11 mai 2016. Le compte-rendu est approuvé sans remarque particulière.



ANNEXE 4



3. demande de travaux d'élagage et d'abattage d'arbres dans le site classé du Parc de l'Abiétinée et de la Cure d'Air Trianon sur la commune de Malzéville déposée par la Métropole du Grand Nancy (rapporteur: direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ACAL).

Rapporteur DREAL - Mme PESENTI

M. KLING, maire de Malzéville, Mme Cécile BERLAUD, MM. Romain DURCIK et Jean-Christophe REUTER de la métropole du Grand Nancy entrent dans la salle.

Mme PESENTI présente, à l'aide de photographies et de plans, le parc de l'Abiétinée qui est un espace boisé et qui avec la Cure d'Air Trianon forme le site classé « Parc de l'Abiétinée et de la Cure d'Air Trianon » protégé au titre du code de l'environnement depuis le 23/08/2013.

Cet espace boisé au cœur de Malzéville constitue la mémoire du travail des botanistes et des horticulteurs qui contribuaient au mouvement de l'école de Nancy.

Ce parc est abandonné depuis près d'un siècle et présente aujourd'hui broussailles qui mettent en péril les espèces

Il a aujourd'hui un aspect très embroussaillé qui met en péril tout le patrimoine arboré d'origine. Il est impérieux de procéder à des travaux d'entretien pour pouvoir conserver les espèces qui persistent

Ces travaux ne vont concerner qu'une partie du parc de l'Abiétinée puisqu'il s'agit d'une multipropriété, Mme PESENTI situe l'espace concerné propriété de la métropole et de l'EPFL ce qui représente environ un tiers du parc

Le projet de sauvegarde nécessite les travaux suivants :

- abattage des essences ordinaires qui ont envahi l'espace depuis son abandon ;
- élagage et taille d'entretien pour les espèces patrimoniales ;
- taille de réduction de certains arbres pour permettre la régénération de petits plants venus de matière naturelle ;
- création de chandelles, puisqu'il y a un certain nombre d'arbres morts qui présentent des qualités, ce qui est intéressant par rapport à la biodiversité.

Mme PESENTI présente la liste des arbres recensés sur le site avec les interventions prévues ; ce sont 53 arbres qui ont été diagnostiqués, 2 seulement ont fait l'objet de recommandations car ils présentent un enjeu moyen du fait de la présence de cavités, pas de présence avérée de chauve-souris...

Il est donc prescrit de procéder aux travaux entre septembre et octobre.

L'évaluation des incidences natura 2000 a été faite, compte tenu de la distance par rapport à la pelouse calcaire en haut de Malzéville, aucun enjeu n'est avéré,

Mme PESENTI précise qu'il est urgent de procéder à ces travaux si on veut garder un semblant de parc arboré.

Il est proposé à la commission un avis favorable à ces travaux .

5

Le secrétaire général demande aux membres s'ils ont des questions à formuler ou quelque chose à rajouter.

A la demande de M. RAFFY, M. DURCIK donne des précisions sur le parc, la métropole n'est pas propriétaire de l'ensemble, il s'agit de parcelles privées, la métropole souhaite acquérir ces propriétés afin de mener à terme le projet de reconstitution et de valorisation du parc de l'Abiétinée, des négociations amiables sont en cours et un dossier de DUP commence a être constitué pour exproprier la totalité du domaine.

M. WEILL fait une première remarque sur l'accès au parc. Il est intéressant de préciser que la métropole du Grand Nancy a fait des travaux de clôture, car ce parc était ouvert à tout vent, et qu'il a déjà été constaté la disparition de végétaux.

Tous les riverains venaient dans ce parc, il est dangereux, il y a eu des prélèvements mais également différents dépôts.

Par souci de préservation, certains riverains qui ont craint que le site ne soit rasé et de voir disparaître certains végétaux ont pu faire également des prélèvements.

M. WEILL souhaite faire une deuxième remarque. S'il a été présenté les travaux de préservation de la strate des arbres, il y a une autre strate de sous bois fondamentale, celle du sous-bois, les horticulteurs et les propriétaires avaient travaillé tout autant sur les arbres que sur la strate qui en dessous y compris la strate herbacée, c'est-à-dire les couvre-sols et c'est à ce niveau que des ponctions ont été faites.

Il ajoute que le jardin botanique a travaillé sur la multiplication de ces espèces au moins pour en conserver la trace historique. Ce qui l'amène à revenir sur les travaux d'abattage, il y a un soin particulier à apporter car en dessous il se passe des choses, et il y aura tout un système de protection à mettre en place au moment de l'abattage, il préférerait plutôt le terme de « démontage ».

M. DURCIK répond que le contexte est plus large, il ne s'agit pas de faire un coup unique d'abattage mais d'être dans une opération logique de préservation des arbres, des arbustes et herbacées

L'urgence est donc de préserver les arbres encore en place et plusieurs actions seront menées afin de reconstituer le parc dans son ensemble. Une des mesures venant accompagner ce travail d'abattage est notamment un partenariat avec le jardin botanique, sur l'identification des essences et reprendre les relevés qui ont été faits et qui datent un 🦠 peu.

Il est prévu un marquage des arbres ainsi que la constitution d'un herbier afin de garder une trace de ces essences.

Pour ce qui est de la démarche d'abattage, il ajoute qu'un rendez-vous est pris pour qu'un débardage par l'intermédiaire de chevaux soit effectué afin de limiter la pression au sol et préserver la strate herbacée et arbustive et quant au procédé d'abattage, il est hors de question de coucher des arbres au risque de blesser les autres et les plantes arbustives inférieures.

Pour conclure, il précise que la métropole du Grand Nancy entendait bien faire un démontage (et pas un abattage) pour protéger la strate arbustive qui a été identifiée et que les opérations de débardage devront le prendre en compte.

M. KLING situe ce parc dans l'ensemble du paysage de Malzéville. Il revient sur le projet de déviation qui a réveillé la situation du parc au début des années 90 et qui a suscité un certain nombre de réactions.

Le projet a été revu, à l'aide du plan, il rappelle que l'emprise qui longeait les coteaux est supprimée, cette voie des coteaux sera une voie verte, le tracé de la déviation est décalé pour « caresser » le parc, le contournement ne touchera donc pas le parc dans sa structure.

Annexe 4

Il ajoute qu'il s'agit d'un projet basé sur un aménagement global qui respecte la flore et le parc, bien différent du projet tout routier des années 1970 où il fallait entrer dans les villes rapidement.

Aujourd'hui, l'aménagement global projeté est bien plus adapté à notre époque, une rue va traverser le parc et il espère qu'il devienne dans des délais rapides propriété de la métropole afin qu'il puisse être réhabilité et réouvert au public, et ce, dans des conditions à

Il ajoute qu'au-dessus, il y a le Trianon, propriété privée de la famille Bichaton qui fait partie de cet ensemble à regarder plus globalement.

Mme ALIX DE SARS revient sur la tempête lors de laquelle de gros arbres sont tombés, les photos montrent des arbres plutôt frêles, il lui semble qu'il ne risque pas d'y avoir de gros dégâts lors des opérations d'abattage.

Mme PESENTI indique qu'il ne s'agit que d'une partie des arbres photographiés et que le parc en comporte des plus gros.

Les pétitionnaires et les membres de la commission n'ayant pas de questions à formuler, le secrétaire général propose de soumettre au vote le dossier.

La commission émet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande de travaux d'élagage et d'abattage d'arbres dans le site classé du Parc de l'Abiétinée et de la Cure d'Air Trianon sur la commune de Malzéville déposée par la Métropole du Grand Nancv

La situation de l'architecte des bâtiments de France est à nouveau abordée.

M.RAFFY rappelle ses propos de la dernière réunion, il ne peut y avoir statutairement de remplacement.

Le secrétaire général remercie les membres pour leur participation et lève la séance à 15h30.

Le président.

6

7



TRAVAUX DE SAUVEGARDE SUR LA PARTIE PUBLIQUE DU PARC **ANNEXE 5**

autorisation ministérielle du 07.11.2016

QUINCTST

Annexe 5

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE DIRECTION DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DES PAYSAGES SOUS-DIRECTION DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

TRAVAUX EN SITE CLASSÉ

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.341-10 et L.414-4;

Vu le décret du 22 août 2013, portant classement du site de l'Ablétinée et de la cure d'air Trianon à Malzéville, parmi les sites du département de Meurthe-et-Moselle ;

Vu le site Natura 2000 FR4100157 «plateau de Malzéville»;

Vu la demande de travaux, formulée par la communauté urbaine Grand Nancy, devenue en juillet 2016, métropole du Grand Nancy, représenté par Didier Sartelet, vice-président délégué à l'environnement et à l'écologie urbaine, pour l'abattage de 53 arbres et pour réaliser un nettoyage et un élagage destinés à sécuriser et valoriser le parc de l'Abiétinée, dont l'entrée principale est située rue Pasteur à Malzéville;

Vu le rapport d'expertise de mars 2016, réalisé par la commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères de Lorraine ;

Vu les avis formulés par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Meurtheet-Moselle en sa séance du 6 septembre 2016, par l'architecte des bâtiments de France et par le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Considérant que le projet n'aura pas d'effet notable sur le site Natura 2000 ;

Considérant que les travaux envisagés, qui consistent à valoriser et mettre en sécurité ce parc qui s'est fortement enfriché, ne sont pas de nature à porter atteinte au site classé;

Autorise

les travaux demandés par la communauté urbaine Grand Nancy, devenue en juillet 2016, métropole du Grand Nancy, représentée par Didier Sartelet, vice-président délégué à l'environnement et à l'écologie urbaine, sous réserve de la prise en compte des prescriptions suivantes :

- le tulipier (n° 7) devra rester en place et ne pas être abattu, et il en est de même pour la chandelle de peuplier (n° 44) qui porte plusieurs cavités et qui, par ailleurs, ne devra pas être rabattue en hauteur.
 Les cavités devront être conservées en cas d'élagage des parties dangereuses de l'arbre;
- Les prescriptions émises dans le rapport de la commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères de Lorraine devront être respectées, notamment l'exécution des travaux, qui devra se dérouler durant la période « automne/hiver ».

Cette décision s'applique sans préjudice des autres législations et réglementations en vigueur.

La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois suivant sa notification.

Le - 7 NOV 2016

Pour le Ministre et par délégation Par empêchement du director de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages La sous-directrice de la qualité du cadre de vie

www.developpement-durable.gouv,fi

Pastèle SOLEILLE

Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex - Tél : 33 (0) 1 40 81 21 22





CARENCES D'ENTRETIEN DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS **ANNEXE 6**

courriers adressés par le préfet aux propriétaires concernés le 02.03.2015 et le 01.08.2016



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Préfecture

Direction de l'action locale

Nancy, le 0 2 MARS 2015

Bureau des procédures environnementales

Affaire suivie par : D. BOCQUET

Tél. 03 83 34 27 64

Courriel: dimitri.bocquet@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Monsieur.

Je vous ai transmis le 7 novembre 2013 le décret du 22 août 2013 portant classement du site de l'Abiétinée et de la Cure d'Air Trianon situé sur le territoire de la commune de Malzéville.

Je tiens à vous sensibiliser sur la nécessité d'assurer l'entretien du patrimoine végétal situé sur votre propriété dans l'attente de la mise en œuvre d'un programme global de restauration, de valorisation et d'aménagement de ce site classé par la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

Je vous rappelle en effet que l'absence d'entretien et de protection du patrimoine végétal situé sur votre propriété est susceptible d'entraîner une dégradation de ce site classé en contradiction avec l'article L. 341-10 du code de l'environnement.

Je vous saurais gré par conséquent de bien vouloir me préciser les mesures envisagées en vue d'assurer l'entretien et la protection du patrimoine végétal situé sur votre propriété, et de m'indiquer les éventuelles difficultés rencontrées pour satisfaire à cette obligation.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information, et pour vous apporter si nécessaire un appui technique dans la définition des mesures à entreprendre en vue d'assurer la protection de ce site classé remarquable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Adresse postale: Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - CO 60031 - 54038 NANCY CEDEX Téléphone: 03 83 34 26 26 - Télécopie 03 83 34 52 34

Accueil du public : 6, rue Sainte-Catherine - 54000 NANCY Retrouvez les horaires d'accueil des services sur http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr ou sur notre serveur vocal 03 83 34 22 44



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Préfecture

Direction de l'action locale

Bureau des procédures environnementales

Affaire suivie par : M. BOCQUET (MDL)

Tél. 03 83 34 27 64

Courriel: pref-dal3@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Monsieur.

Par courrier du 2 mars 2015, j'ai tenu à vous sensibiliser sur la nécessité d'assurer l'entretien du patrimoine végétal situé sur votre propriété dans l'attente de la mise en œuvre d'un programme global de restauration, de valorisation et d'aménagement du site classé de l'Abiétinée et de la Cure d'Air Trianon par la Métropole du Grand Nancy.

A ce jour, je n'ai reçu aucune réponse de votre part.

Au regard de l'état de dégradation avancé du site classé, à l'origine dernièrement de risques pour la sécurité des propriétaires riverains (chute d'arbres notamment), je réitère ma demande d'entretien du patrimoine végétal situé sur votre propriété.

Je vous rappelle par ailleurs que toute intervention sur votre propriété situé dans l'emprise du site classé est conditionnée à la délivrance préalable d'une autorisation préfectorale, conformément aux dispositions de l'article L.341-10 du code de l'environnement.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le préfet et par délégation

François RAFFY

Adresse postale: Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - CO 60031 - 54038 NANCY CEDEX Téléphone: 03 83 34 26 26 - Télécopie 03 83 34 52 34

Accueil du public : 6, rue Sainte-Catherine - 54000 NANCY Retrouvez les horaires d'accueil des services sur http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr ou sur notre serveur vocal 03 83 34 22 44



Annexe 6

Annexe 7

CARENCES D'ENTRETIEN DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS **ANNEXE 7**

Interventions des propriétaires riverains du 08.03.2016



Préfecture de Meurthe-et-Moselle Monsieur BOCQUET Direction de l'action locale Bureau des procédures environnementales 1, rue du Préfet Erignac CO 60031 54038 NANCY CEDEX

Objet: L'ABIEITINEE

Lette Recommandée avec AR.

Malzéville le 8 mars 2016

Monsieur,

Nous vous informons par la présente que nous sollicitons l'intervention de la Mairie de Malzéville, en vertu des pouvoirs de police qui lui sont confiés, auprès de Mme LAMIRAND propriétaire d'un terrain boisé au sein de la zone protégée de l'ABIETINEE, compte tenu du danger que peut faire courir l'absence totale d'entretien au niveau des riverains, de cette parcelle au sein de ce site remarquable.

Vous trouverez en pièce jointe le courrier envoyé ce jour à l'intention de Monsieur le Maire de Malzéville.

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer nos sentiments les meilleurs.

Annexe 7

Monsieur Le Maire

11 rue du Générale de Gaulle

54220 MALZEVILLE

Objet : L'ABIEITINEE

Lettre Recommandée avec AR.

Malzéville le 8 mars 2016

Monsieur le Maire,

Nous nous permettons de solliciter votre intervention concernant l'entretien du terrain boisé dont est propriétaire Me LAMIRAND au sein de la zone protégée de l'ABIETINEE située sur la commune de MALZEVILLE. Nous sommes propriétaires de terrains en limite de la parcelle appartenant à Me LAMIRAND. Si nous nous réjouissons du classement récent de l'ABIETINEE pour la conservation de ce site remarquable, nous sommes contraints de vous saisir en raison du danger que fait courir l'absence totale d'entretien de sa parcelle par Me LAMIRAND.

En effet, certains arbres ont des branches qui surplombent la limite avec nos jardins ; leur état fait peser une menace directe de chute.

Pire, le 10 février dernier, un arbre entier d'une vingtaine de mètres et situé en bordure de la propriété de Mme GAIRE a été déraciné par le vent et s'est abattu le long de la clôture de séparation. Il pouvait tout aussi bien s'écraser sur une maison, dont vous trouverez une photo jointe à ce courrier.

Mme GAIRE a alerté Mme LAMIRAND à la fois par mail et par tél le 16 février 2016, en lui demandant d'engager les travaux de mise en sécurité qui s'imposent. A ce jour, Mme GAIRE n'a reçu aucune nouvelle

Nous avions alerté la mairie en 2007. Une intervention de première urgence avait été obtenue après plusieurs relances auprès de Monsieur LAMIRAND.

Aujourd'hui il y a urgence et nous nous retrouvons encore une fois dans la même situation.

ANNEXE 7

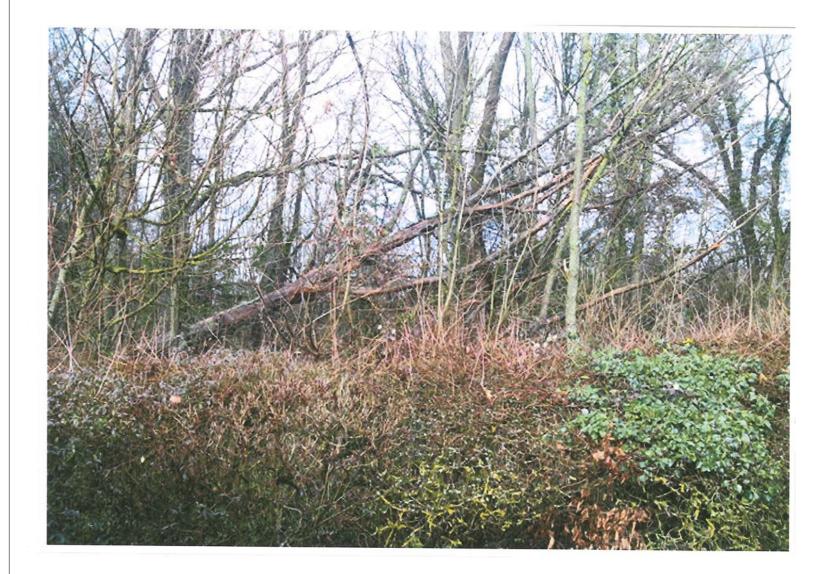
Nous vous confirmons naturellement tout notre intérêt pour la préservation du site de l'ABIETINEE, par contre, nous sommes exposés en permanence à des risques de chutes de branches ou d'arbres qui représentent un réel danger pour les personnes et les enfants qui fréquentent nos jardins.

Nous vous sollicitons en vertu des pouvoirs de police qui vous sont confiés pour que la sécurité des personnes soit assurée dans ce contexte.

Nous sommes certains que ce courrier retiendra toute votre attention cependant nous désirerions un rendez-vous sur place, avec vous afin que vous puissiez vous rendre compte de la situation.

Nous vous remercions pour la prise en compte de notre demande et vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos sentiments distingués.

PJ:1 photo



ANNEXE 8

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE VALORISATION DU PARC **ANNEXE 8**

préconisations CGEDD du 09.04.2014



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE. DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Conseil général de l'Environnement et du Développement durable

Paris, le 9 avril 2014

3ème Section Aménagement durable des Territoires Collège paysage, espaces protégés et patrimoine

à la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages.

Jean-Luc Cabrit Chargé de mission d'inspection

> A l'attention de Mme la sous-directrice de la qualité du cadre de vie

RAPPORT

Affaire suivie par : Jean-Luc CABRIT jean-luc.cabrit@developpement-durable.gouv.fr **Tél.** 01 40 81 23 00 – **Fax**: 01 40 81 23 95

CGEDD n°008558-02

Objet : Meurthe-et-Moselle – schéma de restauration du parc de l'Abiétinée

V/Réf: votre lettre n° 797 du 22 octobre 2013.

SCHEMA DE RESTAURATION DU PARC DE L'ABIÉTINÉE Avis sur document provisoire - juillet 2013 Site classé du Parc de l'Abiétinée et de la Cure d'air Trianon Commune de Malzéville (département de la Meurthe-et-Moselle)

Vous avez sollicité l'avis du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable sur le schéma de restauration du parc de l'Abiétinée, dans le site classé au titre des articles L.341-1 et suivants du code de l'environnement, du Parc de l'Abiétinée et de la Cure d'air Trianon.

Intervenant au titre du Collège « Espaces protégés, paysage et patrimoine » du Conseil général pour répondre à cette demande, l'ai pris connaissance du document provisoire produit par la Communauté urbaine du Grand Nancy (CUGN), que vous m'avez transmis.

1) Éléments de contexte

Rappelons que le site du Parc de l'Abiétinée et de la Cure d'air Trianon, dont le classement est récent (décret du 22 août 2013), est constitué de deux domaines représentatifs de la période Art Nouveau et plus particulièrement de l'École de Nancy : le parc botanique de l'Abiétinée, ancienne pépinière et arboretum ; la guinquette de la Cure d'Air Trianon, avec son pavillon et ses vitraux publicitaires Art Nouveau. Les deux domaines sont situés sur un coteau, aujourd'hui en partie urbanisé, qui offre de belles vues sur la vallée de la Meurthe et la métropole nancéienne entourée de collines boisées.

Le parc de l'Abiétinée, laissé en friche pendant des décennies, est en état d'abandon et fermé au public. Il ne semble pas d'un grand intérêt pour un regard non averti et il faut le visiter sous la direction d'un botaniste pour comprendre la valeur des arbres qui le peuplent, tant par leur variété, leur rareté, que par leur histoire.

Annexe 8

La CUGN a l'intention de conserver à cet espace sa vocation naturelle et de l'ouvrir au public. Elle a déjà engagé en ce sens les démarches d'acquisition du parc, avec l'appui de l'Établissement public foncier de Lorraine.

L'ensemble du site a fait l'objet de trois rapports de l'Inspection générale. Le premier, du 10 octobre 2000, concluait favorablement au principe du classement du parc de l'Abiétinée en demandant d'y associer la Cure d'Air Trianon. Le deuxième, du 12 décembre 2011, confirmait l'intérêt du classement de ces deux ensembles. Il insistait en particulier sur le besoin d'un véritable projet de réhabilitation du parc botanique. Le troisième, du 28 octobre 2012, présentait le projet de classement à la Commission supérieure du 8 novembre 2012. Celle-ci a approuvé les recommandations du rapport sur les orientations de gestion du site, en insistant en particulier sur la mise en œuvre d'un plan directeur d'ensemble visant à la reconquête du parc botanique de l'Abiétinée. Rappelons le cadre général de ces recommandations, extrait du rapport en commission supérieure :

« Pour ce qui est du parc de l'Abiétinée, son état est beaucoup plus préoccupant. Il se présente comme une friche difficile à pénétrer. Les rocaillages et fabriques subsistant sont dégradés et certains semblent avoir été perdus. Le chalet d'entrée est en ruine et doit être restauré, l'allée centrale est à peine perceptible, la propriété a été morcelée par de nombreuses clôtures. Quant aux végétaux, beaucoup ont disparu ou sont en mauvais état, bien qu'un relevé botanique effectué récemment montre qu'il reste encore de beaux sujets.

La CUGN montre de l'intérêt pour le parc et ses environs et a pour proiet de le racheter pour l'ouvrir au public. Ce n'est pas incompatible avec le classement, bien au contraire, puisque le domaine était autrefois ouvert à sa clientèle et aux visiteurs qui le souhaitaient. Cependant le parc reste un témoin exceptionnel de l'histoire de la botanique et de l'horticulture, et on peut craindre que certains projets - on pense en particulier à la voie verte, qui pourrait empiéter sur le périmètre classé – n'aient un fort impact sur les éléments végétaux ou construits qui le composent.

Toute intervention dans ce parc historique devra donc être conduite avec le plus grand respect : il conviendra d'établir un plan directeur à confier à des professionnels de compétences appropriées (paysagistes concepteurs, botanistes, historiens...). Ce plan directeur devra s'inspirer de quelques principes, esquissés par le rapport d'inspection de 2011 [...] »

Ces principes ont été repris par le document qui nous est présenté ; nous y reviendrons en détail.

2) Analyse du projet de « schéma de restauration, valorisation et aménagement du parc de l'Abiétinée à Malzéville»

Le document, provisoire, comporte trois parties auxquelles s'ajoutent deux plans.

La première partie place le parc dans la perspective historique des parcs botaniques de la fin du 19° siècle. Ces parcs privés avaient leur importance puisqu'ils étaient dédiés aux arbres exotiques que délaissait à l'époque le service des Eaux et Forêts. L'Abiétinée s'inscrit dans la mouvance de l'horticulture de l'époque, passionnée par la création d'hybrides horticoles, dont l'esthétique sera une source d'inspiration pour l'Art Nouveau à Nancy. Toutefois l'histoire propre au parc de l'Abiétinée reste à étudier, car sa connaissance est indispensable à la définition du parti retenu.

La deuxième partie, « L'Abiétinée aujourd'hui », est censée porter sur l'inventaire des arbres et les évolutions récentes, mais elle n'est pas rédigée à ce stade. Nous possédons pourtant déjà un certain nombre de documents, comme l'inventaire des arbres plantés à la création de l'arboretum, l'inventaire de 2009 de D. Misler, qui avaient été présentés en Commission supérieure.

La troisième partie « Schéma de restauration, de valorisation et d'aménagement » adopte comme plan la liste des préconisation du rapport CGEDD :

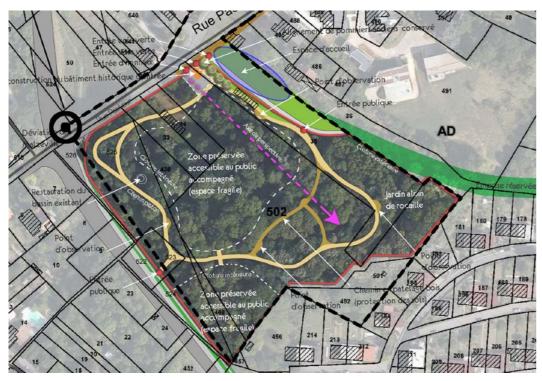
www.developpement-durable.gouv.fr

2



« 3.1. - Le parc doit conserver la mémoire de sa destination première, celle d'un parc botanique et non d'un équipement de loisirs qui proposerait toutes sortes d'activités ludiques ou sportives » : Il est proposé de clore la partie centrale du parc, accessible aux seules visites accompagnées. Le public peut tourner autour de ce noyau, par une circulation annulaire pourvue de 4 accès, dont l'un, contique à l'ancien chalet et réservée aux grandes manifestations, donne entrée directement à la partie préservée du parc. Il est prévu une clôture entourant l'ensemble du parc.

Le schéma de principe fourni en fin d'étude pose à cet égard plusieurs questions, en particulier sur les différentes limites. On comprendra mieux ces interrogations sur le plan ci-dessous, qui superpose, aux déformations près, le tracé du site classé (pointillé noir gras) et celui du schéma proposé (clôture extérieure en trait continu rouge)



Sur ce schéma, on constate :

- au Sud-Est, deux parcelles en site classé sont situées à l'extérieur de la clôture extérieure (trait rouge) (n°492 et n°501) : pourquoi ne font-elles pas partie du schéma de gestion ?
- au Nord-Nord-Est, la clôture extérieure (trait rouge) montre qu'une grande partie de la parcelle n°35 est exclue du parc et réservée à la voie verte et à un « espace d'accueil ». Or cette parcelle est en totalité en site classé. Ce choix, qui semble privilégier la continuité de la voie verte, est contraire à l'esprit des prescriptions de la Commission supérieure : « ... la voie verte ne devra pas imposer ses caractéristiques techniques au parc, mais au contraire s'y adapter : les usagers devront se rendre compte qu'ils changent de lieu et passent dans un espace patrimonial. »;
- Deux parties préservées du parc, d'accès limité (clôture intérieure), sont délimitées par un pointillé blanc. Le périmètre délimité, tout comme le principe de la sanctuarisation de ces espaces, seront à préciser et à argumenter par des études appropriées.
- « 3.2. Les témoignages construits chalet, rocaillages, fabriques devront être restaurés dans la mesure du possible et remis en scène ».

Certains éléments auraient été « préservés » par un riverain, il conviendra en effet qu'ils soient restitués. Le chalet d'entrée serait restauré : cela impliquera l'intervention d'entreprises spécialisées dans la restauration des rocaillages, entreprises difficiles à trouver de nos jours.

www.developpement-durable.gouv.fr

ANNEXE 8

« 3.3 - Le plan-masse, restitution des grandes lignes, la grande allée, la répartition des masses végétales de façon paysagère, les rocailles du jardin alpin, le bassin ».

Rappelons la citation complète du rapport de l'inspection générale : « Le plan-masse, même s'il pourra éventuellement être adapté aux nouveaux usages, devra restituer dans ses grandes lignes le plan d'origine, en particulier la grande allée rectiligne, la répartition des masses végétales, etc. A ce propos, l'une des particularités du parc était de présenter les collections de façon ornementale, en associant les végétaux par leurs caractères esthétiques, sous forme d'ensembles. On avait par exemple des rocailles suggérant le milieu montagnard, des bosquets aux couleurs assorties, etc. Une recherche approfondie doit être effectuée sur ce point » :

Il est prévu le rétablissement de l'allée centrale, comme demandé, en prenant en compte toutefois l'évolution de la végétation. Rappelons que la répartition des masses végétales « de façon paysagère » devra retrouver l'esprit d'origine des associations végétales typiques de l'esthétique de l'époque. Des recherches approfondies sur ces compositions sont indispensables.

De même, il est proposé une réinterprétation du jardin alpin dans un secteur du jardin plus ensoleillé situé hors de la pépinière d'origine, celle-ci ayant évolué vers le sous-bois. Ce choix, compréhensible, doit être parfaitement argumenté et cohérent avec l'esprit d'origine.

De manière générale, il conviendra de définir clairement un parti d'ensemble, appuyé sur les études historiques et botaniques. La création de clôtures internes, de cheminements en bois dans des zones « écologiques », le passage de la voie verte, sont des éléments à traiter avec la plus grande prudence dans ce parti d'ensemble, en les justifiant et en les composant à partir des relevés topographiques, architecturaux et botaniques précis, appuyés par des documents historiques sérieux.

« 3.4. - L'état phytosanitaire des plantes et arbres ».

La recommandation complète était la suivante : « Pour ce qui est des végétaux, une étude phytosanitaire est nécessaire. Il conviendra en outre de réfléchir à la nature des collections botaniques, et en particulier se demander s'il faut les restituer à l'identique en terme d'espèces répertoriées ou les réinterpréter en fonction des connaissances actuelles » ;

Un nettoyage sélectif du parc est prévu, notamment pour dégager les arbres tombés suite à la tempête de 1999. Ensuite une réflexion relative aux collections est prévue, privilégiant les conifères, conformément aux orientations d'origine du parc, en prenant en compte catalogues et inventaires anciens. La restauration du parc nécessitera des actions de multiplication, des réintroductions, des échanges de végétaux. Un travail historique et scientifique devra permettre d'argumenter les choix en la matière. Il conviendra en outre de ne pas se précipiter dans la replantation des parcelles appartenant à la CUGN sans avoir au préalable abouti à un projet d'ensemble.

« 3.5. - La liaison Cure d'air Trianon - Abiétinée ».

Des aménagements et plantations permettant de relier les deux parties du site classé sont prévus, qui « nécessitent la réalisation d'un plan d'ensemble détaillé ». Ce projet devra être soumis à l'autorisation ministérielle requise en site classé.

On pourra également rappeler la dernière des recommandations, qui n'a pas été reprise dans le dossier fourni, mais qui devra inspirer tous les aménagements : « Les équipements nouveaux devront être limités, et s'intégrer à l'ensemble avec discrétion et simplicité. Le parc ne doit en aucun cas devenir un simple espace vert : il faudra éviter la banalisation et les matériaux de type enrobé, bordures de béton, éclairage standard, etc. ». Y compris au niveau de la voie verte.

w.developpement-durable.gouv.fr



3) Suites à donner : méthodologie

Au-delà des remarques ponctuelles exprimées au fur et à mesure de l'analyse qui précède, il est bien difficile de donner un avis sur une étude provisoire et incomplète, dont le parti implique des choix qui ne sont pas clairement explicités. Les réflexions ne sont manifestement pas encore suffisamment mûres et le schéma de principe proposé (noyau sanctuarisé, promenade périphérique ouverte au public) est prématuré compte-tenu des connaissances encore fragmentaires que nous possédons, en particulier sur le plan historique.

Il faut rappeler que la réalisation d'un projet de restauration - ou, plus généralement, de réhabilitation – d'un jardin historique ou patrimonial relève des principes de la charte de Florence, élaborée en 1982 par l'ICOMOS1 en complément de la charte de Venise sur les monuments historiques bâtis. La méthodologie employée doit en particulier comporter certaines étapes incontournables:

- Au stade des études :

Il s'agit de constituer une base de connaissance la plus complète possible, comme le précise l'article 15 de la charte : « Toute restauration et à plus forte raison toute restitution d'un jardin historique ne sera entreprise qu'après une étude approfondie allant de la fouille à la collecte de tous les documents concernant le jardin concerné. [...] »

L'étude historique précise du parc de l'Abiétinée doit être menée, non dans le but de restituer ce qu'il a été au début du XXème siècle, mais pour comprendre l'état actuel à la lumière du passé. C'est cette intime compréhension qui, jointe à toutes les autres données (état phyto-sanitaire des arbres « historiques », relevés botaniques et de la biodiversité, étude paysagère de l'état actuel, usages envisagés, moyens disponibles, etc.) permettra ensuite de fonder un parti d'intervention, c'est-à-dire les bases d'un cahier des charges.

On ne saurait que trop conseiller au maître d'ouvrage de se rapprocher de l'école d'architecture de Versailles qui délivre le « mastère jardins historiques, patrimoine, paysage ». Dans le cadre de leur cursus, les étudiants, aux profils variés (paysagistes, architectes, historiens,...), doivent effectuer un travail en équipe pluridisciplinaire pour leur mémoire de mastère, rigoureusement encadrés par des enseignants. Ce type d'étude préliminaire à des interventions en jardins patrimoniaux, avec volet historique détaillé et croisement des disciplines pour aboutir à des orientations préalables à l'établissement d'un cahier des charges, ou d'un plan de gestion, fait partie des sujets essentiels du mastère

Pour ce qui est de la partie botanique, la connaissance semble assez avancée. Il conviendra toutefois de faire apparaître des inventaires et relevés exhaustifs sur plans, validés par des autorités compétentes (Jardin botanique de Nancy, Société française de dendrologie, etc.), et de les croiser avec l'étude historique et paysagère.

- Les choix de programme :

A partir des études, il s'agira d'élaborer les principes du programme, étayés par un argumentaire rigoureux : qu'est-ce que l'esprit d'un jardin Art Nouveau ? que peut-on conserver ? Faut-il, selon les parties du domaine, restaurer ? restituer ? interpréter ? Comment prendre en compte les évolutions du parc : récentes (tempête de 1999, etc.) ou plus anciennes (croissance des arbres...). Faut-il tenir compte du savoir actuel en matière de botanique ou se limiter aux connaissances de l'époque? etc.

Forts de ces choix, il faudra se demander quelles sont les activités nouvelles compatibles, comment intégrer une ouverture au public, avec de nouveaux modes d'appréhension de la nature.

Conseil international des monuments et des sites (International Council on Monuments and Sites)

www.developpement-durable.gouv.fr

5

Insistons ici sur le fait que l'amputation du domaine pour l'établissement de la voie verte n'est pas acceptable en l'état : elle devra s'intégrer avec modestie au parti d'ensemble.

- Le choix du maître d'œuvre :

Il est capital. Il est fortement conseillé de faire appel à une équipe de maîtrise d'œuvre qui possède des compétences avérées dans le domaine des interventions en jardin patrimonial : a minima un paysagiste mandataire formé (ou ayant des références de réalisations) dans ce domaine spécifique, et un botaniste, voire un architecte si le cahier des charges comprend la réalisation d'un ou plusieurs édifices à créer ou à restaurer.



www.developpement-durable.gouv.fi



ANNEXE 8

Annexe 9

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE VALORISATION DU PARC **ANNEXE 9**

DOCUMENT CADRE: PROGRAMMES D'ACTIONS POUR LA VALORISATION DU PARC

OBJECTIF 1 MAÎTRISER LE FONCIER POUR ÉTABLIR UN PROJET COHÉRENT

Acquérir les parcelles privées nécessaires pour le montage du projet

Afin de pouvoir atteindre les objectifs 2, 3 et 4, une déclaration d'utilité publique est à mettre en oeuvre. Celle-ci permmettra d'acquérir les parcelles privées indispensables pour la mise en oeuvre du projet. Cet objectif se décline à travers une action (action 0) présentée ci-dessous.



Action 0

Constituer une Déclaration d'Utilité Publique

DESCRIPTION DE L'ACTION

→ Constituer une déclaration d'utilité publique, afin d'acquérir les parcelles privées pour la mise en oeuvre du projet.

MISE EN ŒUVRE

→ Intégrer les parcelles AD 35? AD 502, AD 492 et AD 501 dans la DUP correspondant au périmètre de classement;

Partenaires techniques et financiers

> Service Espaces Verts et Patrimoine Arboré de la Métropole du Grand Nancy / Etablissement Public Foncier de Lorraine / Service Urbanisme et Ecologie Urbaine de la Métropole du Grand Nancy / Service Foncier de la Métropole du Grand Nancy...

Sauvegarder et pérenniser le patrimoine végétal

Historiquement, l'Abiétinée était un lieu de recherches horticoles et d'expérimentations botaniques qui a vu l'émergence de nombreux croisements et variétés. Pour respecter l'esprit originel du lieu, des recherches historiques seront nécessaires pour retrouver les plantes cultivées dans le parc, particulièrement les obtentions lorraines. Aujourd'hui, peu de végétaux datent de sa création. Cependant, un certain nombre de plantes rares se sont multipliées naturellement (semis, drageons). Un soin particulier sera mis en œuvre pour conserver le patrimoine encore existant et replanter des variétés autrefois cultivée

RESTAURER ET PROTÉGER LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX À FORTE VALEUR PATRIMONIALE

Des éléments architecturaux historiques sont encore présents :

- Le pavillon historique de l'entrée, ses ferronneries et le chalet devront être réhabilités afin de répondre aux futurs usages.
- Les éléments de rocaille, seront conservés et valorisés dans le projet du futur parc.

Cet objectif se déclinent en 7 actions présentées page suivantes :

ightarrow A ction 1	Rechercher les essences végétales historiques et faire le lien avec le mouvement 'Art Nouveau Ecole de Nancy'
ightarrow Action 2	Inventorier la végétation existante et analyser le contexte environnemental
ightarrow Action 3	Réaliser un nettoyage du site
ightarrow A ction 4	Valoriser, transmettre et multiplier les essences végétales existantes

Adapter la composition du parc en fonction de la sensibilité des espaces \rightarrow Action 5

Réhabiliter les éléments architecturaux historiques \rightarrow Action 6

Restaurer et mettre en scène le rocaillage \rightarrow Action 7

ANNEXE 9 OBJECTIF 2

OBJECTIF 2 IDENTIFIER ET SAUVEGARDER LE PATRIMOINE HISTORIQUE DU PARC

Sauvegarder et pérenniser le patrimoine végétal



Action 1

Rechercher les essences végétales historiques et faire le lien avec le mouvement 'Art Nouveau Ecole de Nancy'

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Retrouver un maximum d'essences végétales présentes dans le parc depuis sa création.
- Déterminer le lien entre ces essences végétales et le mouvement Art Nouveau Ecole de Nancy (symbolique des végétaux).

MISE EN ŒUVRE

- Faire des recherches bibliographiques dans différents inventaires botaniques : les bulletins de la Socièté d'Horticulture de Nancy / les bulletins de la Société dendrologique de France / les obtentions horticoles de l'époque (Félix Crousse, Léon Simon et Victor Lemoine) / l'inventaire 1999 avant l'ouragan Lothar réalisé par M. Durand enseignant à l'Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts ...
- Analyser des écrits et les œuvres des membres du mouvement Art Nouveau de l'Ecole de Nancy : André | Bergé | Bergeret | Brunot | Bussière | Corbin | Cytère | Daum | Finot | Friant | Fridrich | Gallé | Gauthier | Goutière-Vernolle | Gruber | Guingot | Hestaux | Majorelle | Martin | Mougin | Muller | Nicolas | Prouvé | Takashima | Vallin | Weissenburger | Wiener.
- Effectuer des recherches historiques sur les trois membres fondateurs de l'Abiétinée : Emile Kronberg, Eugène Schott et Victor Didier

Partenaires techniques et financiers

Service Espaces Verts et Patrimoine Arboré de la Métropole du Grand Nancy / Ateliers pédagogique Régional de l'Ecole de Paysage de Versailles / M. Didier Misler / Jardin botanique Jean-Marie Pelt / Société Centrale d'Horticulture de Nancy / Parc et jardins de Nancy / Musée de l'Ecole de Nancy / Service régional de l'Inventaire / Archives départementales / Musée Lorrain / Archives de l'ENGREF (École Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts) / Association des Amis de l'Abiétinée / Société Nationale d'Horticulture (Paris), mairie de Malzéville, Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (Nancy)...





4 JACQUES GRUBER, DÉCORATEUR ET PEINTRE-VERRIER VITRAIL DE LA SALLE - PHOTO DE GILBERT MANGIN

EMILE GALLÉ, INDUSTRIEL, MAÎTRE VERRIER, ÉBÉNISTE ET CÉRAMISTE GRAND VASE ÉMAILLÉ À DÉCOR D'OMBELLIFÈRES -1900

HENRI BERGÉ, DÉCORATEUR, ILLUSTRATEUR ÉTUDE DE NARCISSE













Extrait du bulletin de la Société Centrale D'HORTICULTURE DE NANCY- MARS 1911: LISTE DES ESPÈCES LES PLUS RARES DE LA PÉPINIÈRE DE L'ABIÉTINÉE

source : Bibliothèque National de France

Eucommia ulmoïdes. Cupressus arizonica. Cupressus macrocarpa sulphurea. Abies Pinsapo glauca. Sequoia sempervirens pendula. Sequoia sempervirens filiformis. A bies pectinata fastigiata. A bies bracteata. Pinus monophylla. Pinus aristata. Fendlera rupicola. Juniperus pachyphlæa Abies numidica. Abies firma. Pinus densiflora. Sturax Obassia. Styrax Obassia. Idesia polycarpa. Ailantus glandulosa Giraldii. Aristotelia Maqui variegata. Berberis Wallichiana. Torreya californica. Chamæcyparis obtusa nana aurea. Juniperus occidentalis (femelle). Pinus Sabineana. Thuya occidentalis Bodmeri. Carpenteria californica Pinus sylvestris argentea. Castanopsis chrysophylla Broussonetia papyrifera macro phylla. Catalpa japonica. Clerodendron Fargesii. Decaisnea Fargesti. Cæsalpinia japonica. Quercus dentata. Coriaria terminalis. Sorbus (Cormus) foliolosa Daphniphyllum macropodum Euptelea polyandra. Quercus macranthera Hydrangea cordata. Magnolia stellata rosea. Abies Webbiana (avec cônes). Viburnum furcatum. Romneya Coulteri.

Pour traduction conforme, V. Didier.

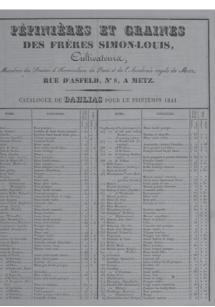
EXTRAIT DU CATALOGUE V.LEMOINE ET FILS

source : Bibliothèaue de la Société nationale d'horticulture de France - Fonds ancien



GALLÉ SE DÉFINIT COMME **«UN COMPOSITEUR ORNEMANISTE, UN ASSEMBLEUR D'IMAGES»** POUR LEOUEL LA NATURE EST SOURCE DE SYMBOLE

Extrait de 'Les écrits pour l'Art' - 1908





EXTRAIT DU CATALOGUE SIMON LOUIS FRÈRES 1841

EXEMPLES D'ŒUVRES ISSUES DU MOUVEMENT ART NOUVEAU ECOLE DE NANCY EXPOSÉES AU MUSÉE DE L'ECOLE DE NANCY source: www.ecole-de-nancy.com



CAMILLE MARTIN, PEINTRE, ARTISTE DÉCORATEUR RELIURE POUR L'ART JAPONNAIS -1893 - EN COLLABORATION AVEC WIEMER

HOKKAI TAKASHIMA, PEINTRE, INGÉNIEUR, BOTANISTE BAMBOUS, HOSTAS, CRABE ET MANTE 1886 DÉDICACÉ À VICTOR PROUVÉ-PHOTO ÉRIC DUPONT

SAUVEGARDER ET PÉRENNISER LE PATRIMOINE VÉGÉTAL



Action 2

Inventorier la végétation existante et analyser le contexte environnemental

DESCRIPTION DE L'ACTION

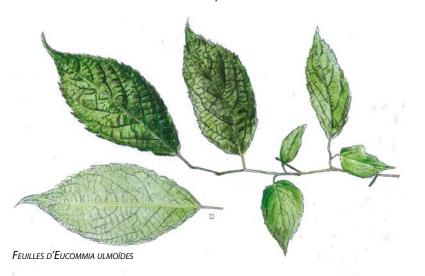
- Réaliser un inventaire exhaustif des strates végétales dans le parc et proche du parc.
- Conserver des échantillons des essences d'origine exotique et horticole.
- Cartographier les essences végétales par strate et thématique.
- Déterminer les propriétés physico-chimique du sol

MISE EN ŒUVRE

- Réaliser un relevé au gps pour une cartographie précise des espèces végétales par strates mentionnant leurs caractéristiques, l'état sanitaire et mécanique, la présence d'habitats pour la faune (chiroptères, oiseaux cavernicoles...)
- Création d'un catalogue recensant la végétation d'origine exotique et horticole : herbier, planches de dessins, stockage des graines, description des essences ...
- Définir un maillage du site pour effectuer des prélèvements de sol et les analyser
- Exemples de thématiques pour la cartographie : Origine des plantes (essences exotiques , horticoles et indigènes) / Essences remarquables du parc / Intérêt ornemental

Partenaires techniques et financiers

Service Espaces Verts et Patrimoine Arboré de la Métropole du Grand Nancy / M.Didier Misler / Jardin Botanique Jean-Marie-Pelt / Société Centrale d'Horticulture de Nancy / Parc et jardins de Nancy / CPEPESC (Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol, et des Chiroptères de Lorraine) /ENSAIA (Ecole Nationale supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires)...







CÔNES DE SEQUOIADENDRON GIGANTEUM





PÉRIMÈTRE INVENTORIÉ À COMPLÉTER ET À REMETTRE À JOUR

2 Secteurs à inventorier

PLAN DU PÉRIMÈTRE D'INVENTAIRE Source: Service Espaces Verts et P.

TORREYA CALIFORNICA

AQUARELLES D'ESSENCES VÉGÉTALES PRÉSENTES DANS LE PARC POUVANT ALIMENTER LE CATALOGUE DE L'ABIÉTINÉE Source: Service Espaces Verts et Patrimoine Arboré

Sauvegarder et pérenniser le patrimoine végétal



Action 3

Réaliser un nettoyage du site

DESCRIPTION DE L'ACTION

- > Supprimer les arbres instables mécaniquement et la végétation spontanée pour permettre d'une part, aux arbres remarquables de se développer dans de bonnes conditions et d'autre part, de dégager des espaces pour la replantation de sujets de collection.
- → Effectuer des travaux de soins et d'élagage visant à pérenniser le patrimoine végétal en place.
- → Mettre en place une stratégie d'intervention permettant à la fois une évacuation rapide du bois hors du site et une préservation des strates arbustives du sous-étage.

MISE EN ŒUVRE

- → Marquage des arbres à abattre ou à élaguer après avoir réaliser l'inventaire de la végétation existante.
- → Balisage des espaces les plus sensibles du parc et de la zone d'intervention (pistes de débardage).
- ightarrow Abattage par démontage avec techniques de rétention.
- ightarrow Débardage avec un attelage équin pour éviter la compaction.

Partenaires techniques et financiers

→ Service Espaces Verts et Patrimoine Arboré de la Métropole du Grand Nancy / Ateliers pédagogique Régional de l'Ecole de Paysage de Versailles / Associations ou entreprises spécialisées dans le débardage équin...



PLAN DE PHASAGE PRÉVISIONNEL DE NETTOYAGE DU SITE Source : Service Espaces Verts et Patrimoine Arbo.

- PARTIE PUBLIQUE NETTOYAGE RÉALISÉ EN NOVEMBRE 2016
- 2 PARCELLE PRIVÉE NETTOYAGE À PRÉVOIR APRÈS L'ACQUISITION PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

SAUVEGARDER ET PÉRENNISER LE PATRIMOINE VÉGÉTAL



Action 4

Valoriser, transmettre et multiplier les essences végétales existantes

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Remettre en culture les végétaux existants pour pérenniser le patrimoine végétal du parc.
- Donner la possibilité au grand public de pouvoir acquérir des plants provenant du parc.

MISE EN ŒUVRE

- Récolter des graines pour une mise en germination.
- Prélèver des fragments de plantes pour une mise en culture.
- Constituer des partenariats avec des spécialistes en botanique afin d'établir des contrats de culture. \rightarrow
- Prévoir un espace dans le futur parc pour permettre des échanges de plantes.

Partenaires techniques et financiers

Service Espaces Verts et Patrimoine Arboré de la Métropole du Grand Nancy / Ecole d'Horticulture et de Paysage de Roville aux Chênes / Jardin botanique Jean-Marie Pelt / Le réseau des producteurs du Patrimoine Horticole Lorrain / Arboretums...

Sauvegarder et pérenniser le patrimoine végétal



Action 5

Adapter la composition du parc en fonction de la sensibilité des espaces

DESCRIPTION DE L'ACTION

- → Définir la sensiblité des espaces (sensibilité au piétinement, problème sécuritaire, ambiances végétales existantes...)
- → Protéger les espaces les plus sensibles et fragiles.
- → Limiter les accès au parc pour préserver les richesse botaniques.

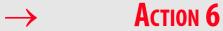
MISE EN ŒUVRE

- → Créer une entrée principale en utilisant le bâtiment historique pour contrôler les entrées, informer et sensibiliser les visiteurs (voir schéma 1).
- → Aménager le parc selon la sensibilité des végétaux et les ambiances végétales.
- → Définir des périmètres de protection pour les espaces les plus fragilisés.

Partenaires techniques et financiers:

→ Service Espaces Verts et Patrimoine Arboré de la Métropole du Grand Nancy / Didier Misler / Ateliers pédagogique Régional Ecole de Paysage de Versailles

RESTAURER ET PROTÉGER LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX À FORTE VALEUR PATRIMONIALE



Réhabiliter les éléments architecturaux historiques

DESCRIPTION DE L'ACTION

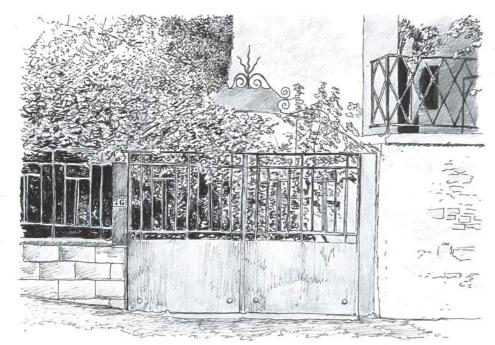
- Identifier, conserver et restaurer les éléments architecturaux historiques du parc.
- Déterminer et intégrer les usages futurs du parc dans le projet de restauration.

MISE EN ŒUVRE

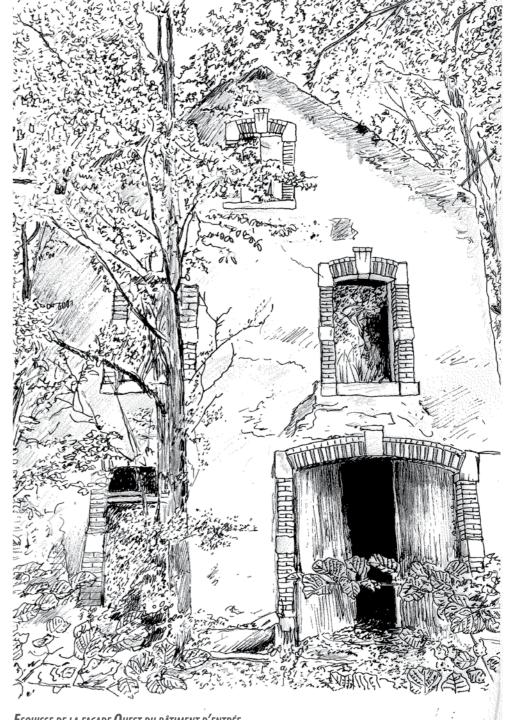
- Cartographier tous les éléments construits du parc (relevé au gps des bâtiments, clôtures...).
- Effectuer des recherches dans les archives (iconographies, plans, coupes...) des éléments historiques du parc.
- Réaliser un diagnostic architectural (caractéristiques de l'ouvrage, servitudes, état de la structure, des façades, de la couverture,
- Déterminer les éléments architecturaux à conserver et à réhabiliter.
- Etablir un programme architectural (esquisses, fonctionnement du site et des bâtiments) pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

Partenaires techniques et financiers:

Service Espaces Verts et Patrimoine Arboré de la Métropole du Grand Nancy / Ecole d'Architecture de Nancy / Ecole des Beaux Arts / Ecole de Condé / Bureau d'études privé / Service régional de l'Inventaire / Archives départementales / Musée Lorrain / Archives de AGROPARISTECH - ENGREF (École Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts) / Service Architecture et Patrimoine de la Métropole du Grand Nancy / Bureau d'études Structures...



ESQUISSE D'UN PORTAIL D'ENTRÉE RUE PASTEUR Source : Service Espaces Verts et Patrimoine Arbon



RESTAURER ET PROTÉGER LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX À FORTE VALEUR PATRIMONIALE



Action 7

Restaurer et mettre en scène le rocaillage

DESCRIPTION DE L'ACTION

- → Identifier, conserver et restaurer les rocaillages du parc.
- → Mettre en scène le savoir faire du rocaillage.

MISE EN ŒUVRE

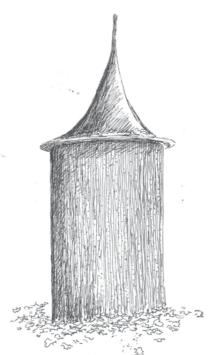
- → Réaliser un diagnostic de ces éléments en vu de les restaurer et de les mettre en valeur.
- → Localiser les rocaillages présents dans le parc (grand tronc, balustrade du chalet...).
- Récupérer les éléments de rocaillage historiquement présents dans le parc et conservés par un riverain proche de l'Abiétinée (Un banc, une balustrade et un tronc d'arbre avec un champignon à la base) et les intégrer dans le projet d'aménagement du parc.
- → Mettre en place des animations pédagogiques, des formations pour expliquer ce savoir-faire ancestral.

Partenaires techniques et financiers

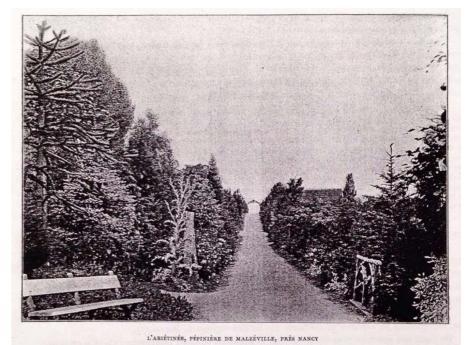
CROQUIS DU GRAND TRONC EXISTANT À L'ENTRÉE DU PARC

Source · Service Espaces Verts et Patrimoine Arhore

→ Service Espaces Verts et Patrimoine Arboré de la Métropole du Grand Nancy / Raoul Pialot, riverain du parc / Entreprise spécialisée dans le rocaillage / Association des Amis de l'Abiétinée...



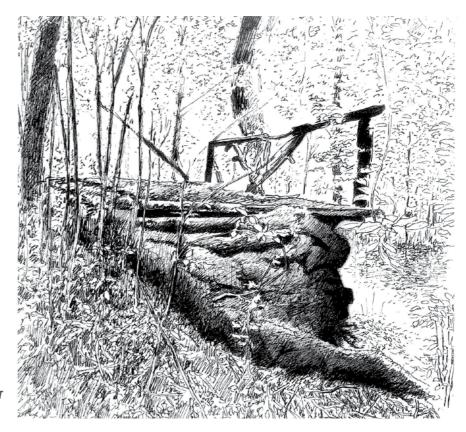
CROQUIS DES RUINES DE L'ANCIEN CHALET Source : Service Espaces Verts et Patrimoine Arboré



PHOTOGRAPHIE, EXTRAIT DU RAPPORT LOUIS LAFFITE SUR L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE L'EST DE LA FRANCE - NANCY, 1909

Source : Service Régional de l'Inventaire de Meurthe et Moselle

Le banc, la balustrade et le tronc d'arbre avec un champignon à sa base présents sur la photo sont conservés chez un riverain de l'Abiétinée



FABRIQUER UN LIEU QUI MET EN SCÈNE LE LIEN ENTRE L'HORTICULTURE, LES SCIENCES ET LES ARTS **OBJECTIF 3**

CONTENIR LES RICHESSES DANS UN ÉCRIN

L'Abiétinée renferme des végétaux rares qui se distinguent du paysage environnant. Il est un vestige d'un mouvement artistique, l'Art Nouveau Ecole de Nancy. L'objectif est de protéger ces richesses et de le contenir dans un écrin. Un travail approfondi sur les limites du parc devra à la fois mettre en sécurité les collections du parc et susciter la curiosité.

IMAGINER UN LIEU EXOTIQUE / DÉPAYSANT

Des plantes exotiques et d'obtentions horticoles ont été rigoureusement sélectionnées pour constituer l'Abiétinée. La végétation spontanée n'y avait pas sa place. L'exotisme devra être un élément essentiel/fondamental dans la composition du parc. Toute l'attention sera portée sur les ambiances pour inviter le visiteur à rentrer dans un univers insolite et à contempler la beauté spontanée du végétal.

RÉVÉLER / DÉVOILER ET METTRE EN SCÈNE LES DIFFÉRENTES AMBIANCES

Les artistes du mouvement Art Nouveau de l'Ecole de Nancy observaient finement les caractéristiques du végétal jusqu'à explorer leur dimension symbolique et littéraire. Un parcours à l'intérieur du parc devra permettre aux visiteurs de comprendre cette approche artistique. Des lieux d'observation et des espaces ludiques seront minutieusement choisis pour apprécier les différentes ambiances végétales.

UTILISER LE DÉCOR, LA COMPOSITION VÉGÉTALE COMME SUPPORT ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE
L'Abiétinée était reconnue comme étant un lieu support pour la recherche artistique et scientifique. L'objectif est de retrouver cette dimension arts et sciences en s'appuyant sur l'aspect historique et le renouveau du parc. Des espaces d'information, d'expositions, d'échanges et de travail devront être aménagés pour les artistes, les scientifiques et le grand public. Des événements et animations thématiques pourront être organisés pour dynamiser le lieu.

IDENTIFIER L'ABIÉTINÉE COMME UN ÉQUIPEMENT CULTUREL ET SCIENTIFIQUE COMPLÉMENTAIRE

Des outils de valorisation et de communication devront être mis en place à différentes échelles (au niveau métropolitain, régional, national, et européen) pour d'une part faire connaître et mettre en valeur le parc et d'autre part intégrer des réseaux (artistiques et scientifiques) pour échanger et développer des partenariats.

Cet objectif se déclinent en 7 actions présentées page suivantes :

\rightarrow Action 8	Définir et soigner les limites contenant le parc
ightarrow Action 9	Exploiter / cultiver la beauté spontanée du végétal pour composer le parc
ightarrow A ction 10	Aménager des points d'observation pour apprécier / contempler le végétal
\rightarrow A ction 11	Rentrer en symbiose avec le végétal
ightarrow A ction 12	Prévoir des lieux pour échanger, travailler et exposer
ightarrow A ction 13	Organiser des événements thématiques qui animent le parc
ightarrow Action 14	Développer des outils de communication et de valorisation du parc

OBJECTIF 3 FABRIQUER UN LIEU QUI MET EN SCÈNE LE LIEN ENTRE L'HORTICULTURE, LES SCIENCES ET LES ARTS

CONTENIR LES RICHESSES DU PARC DANS UN ÉCRIN



Action 8

Définir et soigner les limites contenant le parc

DESCRIPTION DE L'ACTION

- → Utiliser les clôtures futures pour à la fois mettre en sécurité les collections et susciter la curiosité.
- → Conserver, réhabiliter et mettre en valeur les clôtures historiques.
- → Intégrer les études du contournement de Malzéville et le projet de la voie verte pour l'emplacement des clôtures.

MISE EN ŒUVRE

- → Inventer des clôtures qui offrent des vues sur le parc et qui s'inspirent du mouvement Art Nouveau.
- → Remettre en état les éléments de ferronneries et les murs en pierres (nettoyage, crépis, dégagement du lierre...).
- → Mettre en valeur les éléments historiques par un revêtement qualitatif au pied et/ou un espace végétalisé.
- → En bordure du parc, disposer les clôtures en tenant compte de l'aménagement des voies vertes (tenir compte de la largeur de la voie verte, intégrer des espaces de convivialité....).

Partenaires techniques et financiers

→ Service Espaces Verts et Patrimoine Arboré de la Métropole du Grand Nancy / Service aménagements et grandes infrastructures de la Métropole du Grand Nancy / Maître d'œuvre du futur contournement de Malzéville / Ecole de Condé de Nancy / Ecole des Beaux -Arts de Nancy / Collectifs d'artistes ...

IMAGINER UN LIEU EXOTIQUE / DÉPAYSANT



Action 9

Exploiter / cultiver la beauté spontanée du végétal pour composer le parc

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Utiliser le végétal pour composer des ambiances étonnantes / insolites / surprenantes.
- Exprimer / exposer le végétal à différentes échelles pour apporter différentes perceptions.

MISE EN ŒUVRE

- Créer des ambiances à l'échelle du parc (perception globale), sous forme de groupes (associations végétales) et d'individus isolés
- Utiliser la palette végétale remarquable du site, s'inspirer des variétés disparues historiques et composer le parc avec de nouvelles variétés horticoles et exotiques.

Partenaires techniques et financiers

Service Espaces Verts et Patrimoine Arboré de la Métropole du Grand Nancy / Ateliers pédagogique Régional de l'Ecole de Paysage de Versailles / Pépinières de collections / INRA / Didier Misler / APBF : Association des parc botaniques de France / Kew World Checklist : Base de données du jardin botanique de Kew / Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées / ASPECO Association des Pépiniéristes Collectionneurs / GCI: Botanic Gardens Conservation International / TELA BOTANICA Le réseau de la botanique francophone...

-mai 2017

RÉVÉLER / DÉVOILER ET METTRE EN SCÈNE LES DIFFÉRENTES AMBIANCES

 \rightarrow

Action 10

Aménager des points d'observation pour apprécier /contempler, le végétal

DESCRIPTION DE L'ACTION

→ Aménager des points de vues différents pour contempler le végétal à différentes échelles.

MISE EN ŒUVRE

- → Créer des cheminements en respectant l'emplacement et la sensibilité du végétal.
- → Utiliser les cheminements comme outil pour découvrir le végétal différemment.
- → Aménager un cheminement principal accessible aux personnes à mobilité réduite sur les zones les moins sensibles du jardin
- → Organiser le réseau secondaire sur les espaces les plus sensibles qui respectent la végétation au sol (platelage, herbe....).

Partenaires techniques et financiers

→ Service Espaces Verts et Patrimoine Arboré de la Métropole du Grand Nancy / Ateliers pédagogique Régional de l'Ecole de Paysage de Versailles ...

RÉVÉLER / DÉVOILER ET METTRE EN SCÈNE LES DIFFÉRENTES AMBIANCES

Action 11

Rentrer en symbiose avec le végétal

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Aménager le parc pour permettre une interprétation différente du végétal.
- Inventer des systèmes pour apprécier le végétal dans son intégralité et éveiller les sens.

MISE EN ŒUVRE

- Créer des parcours à thème en rapport avec l'Art, les sciences et la botanique adaptés à des publics variés.
- Fabriquer un mobilier ou des constructions discrètes pour inviter le visiteur à rentrer en symbiose avec le végétal.

Partenaires techniques et financiers

Bureau d'études du Service Espaces Verts et Patrimoine Arboré de la Métropole du Grand Nancy / Ateliers pédagogique Régional de l'Ecole de Paysage de Versailles / Ecole de Condé de Nancy / Ecole des Beaux-Arts de Nancy / Service Communication de la Métropole du Grand Nancy / Agence privée de communication / Scénographe / Plasticien / Designer / Concepteur lumière / Service Eclairage du Grand Nancy...

Utiliser le décor, la composition végétale comme support artistique et scientifique



ACTION 12 Prévoir des lieux pour échanger, travailler et exposer

DESCRIPTION DE L'ACTION

→ Aménager des espaces d'informations, d'expositions, d'échanges et de travail pour les artistes, les scientifiques et le grand public.

MISE EN ŒUVRE

- → Evaluer les besoins futurs et les intégrer ces espaces dans le programme architectural (réhabilitation des bâtiments existants, extensions possibles des bâtiments, organisation fonctionnelle).
- → Prévoir l'aménagement d'espaces extérieurs pour accueillir des expositions et des animations.

Partenaires techniques et financiers

→ Bureau d'études du Service Espaces Verts et Patrimoine Arboré de la Métropole du Grand Nancy / Ecole d'Architecture de Nancy / Service Architecture et Patrimoine de la Métropole du Grand Nancy / Collectif d'artistes, scientifiques, botanistes / Ateliers pédagogique Régional de l'Ecole de Paysage de Versailles...

_mai 2017

Utiliser le décor, la composition végétale comme support artistique et scientifique



ACTION 13 Organiser des événements thématiques qui animent le parc

DESCRIPTION DE L'ACTION

→ Mettre en place des événements et animations thématiques pour dynamiser le lieu tout au long de l'année.

MISE EN ŒUVRE

- → Inventer des installations éphémères dans le parc (Expos, lumières, vidéos...).
- → Organiser des évènements thématiques (échange de plantes, lecture de contes...).
- → Adhérer au le Réseau Art Nouveau Network et intégrer leurs thématiques.

Partenaires techniques et financiers

→ Service Espaces Verts et Patrimoine Arboré de la Métropole du Grand Nancy/ Artistes locaux / Spécialistes en botanique / Scénographe / Plasticien / Designer / Concepteur lumière / Réseau Art Nouveau Network / Ateliers pédagogique Régional de l'Ecole de Paysage de Versailles / Musée de l'Ecole de Nancy...

IDENTIFIER L'ABIÉTINÉE COMME UN ÉQUIPEMENT CULTUREL ET SCIENTIFIQUE COMPLÉMENTAIRE

 \rightarrow

ACTION 14 Développer des outils de communication et de valorisation du parc

DESCRIPTION DE L'ACTION

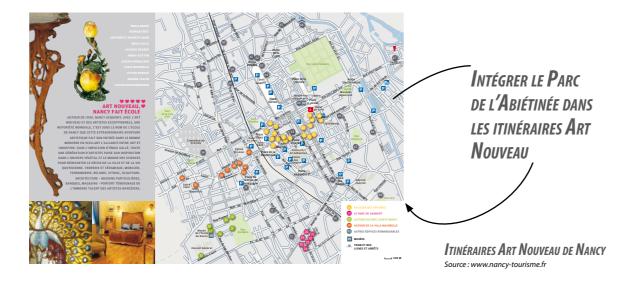
Mettre en place des outils de valorisation et de communication à différentes échelles (au niveau métropolitain, régional, national, et européen) pour d'une part faire connaître et mettre en valeur le parc et d'autre part intégrer des réseaux (artistique et scientifique) pour échanger et développer des partenariats.

MISE EN ŒUVRE

- → Elaborer une charte graphique spécifique au parc.
- → Créer des outils de communication pour faire connaître et valoriser le parc (plaquettes, sites internet...).
- → Inventer une signalétique qui annonce le parc (au niveau métropolitain, à l'échelle du coteau...).
- → Intégrer le l'Abiétinée dans des parcours botaniques et art nouveau existants.
- → Adhérer au Réseau Art Nouveau Network et à l'association Route Européenne de l'Art Nouveau.

Partenaires techniques et financiers

Service Espaces Verts et Patrimoine Arboré de la Métropole du Grand Nancy / Office du tourisme de la ville de Nancy / Association des Amis du Musée de l'Ecole de Nancy / Comité départemental du tourisme de Meurthe-et-Moselle / Comité régional du tourisme de Lorraine / Groupe d'Action et de Réflexion sur l'Ecole de Nancy (cercle GAREN) / Lorraine des Jardins / Musée de l'Ecole de Nancy / Musée des Beaux-Arts / Musée Lorrain / Pass Lorraine / Villa Majorelle / Réseau Art Nouveau Network / Association Route Européenne de l'Art Nouveau / Service Communication de la Métropole du Grand Nancy / Agence privée de communication..



OBJECTIF 4 TISSER DES LIENS ENTRE LE PARC ET LES DIFFÉRENTS PROJETS DE MOBILITÉ DU TERRITOIRE

Valoriser l'entrée historique comme une centralité multiple

L'Abiétinée se situe à l'articulation de deux projets de grande envergure : la voie verte des coteaux à L'Est et le contournement de Malzéville à l'Ouest qui comprend également une voie verte. La rue Pasteur permet de relier ces deux projets et donne accès à l'entrée historique du parc. Elle est un lieu central à l'échelle du coteau et devra être réaménagée en prenant en compte la liaison des voies vertes, les équipements nécessaires pour l'accueil du public et la valorisation de l'entrée historique.

Affirmer le parc comme une entité singulière à l'échelle du coteau

L'ambiance exotique de l'Abiétinée se distingue clairement des paysages plus naturels du coteau. Afin d'enrichir le parcours de la voie verte, les ambiances du parc seront diffusées en périphérie.

 \rightarrow Action 15 Aménager la rue Pasteur

Diffuser le concept d'aménagement sur les franges proches du parc \rightarrow Action 16

OBJECTIF 4 TISSER DES LIENS ENTRE LE PARC ET LES DIFFÉRENTS PROJETS DE MOBI-LITÉ DU TERRITOIRE

VALORISER L'ENTRÉE HISTORIQUE DU PARC COMME UNE CENTRALITÉ MULTIPLE



Action 15

Aménager la rue Pasteur

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Aménager la rue Pasteur de manière à relier les voies vertes et créer des espaces pour accueillir le public.
- Mettre en valeur l'entrée historique du parc et renforcer le dialogue avec le bâtiment de la Cure d'Air Trianon.

MISE EN ŒUVRE

- Requalifier la rue Pasteur depuis la déviation jusqu'au bâtiment de la cure d'Air Trianon.
- Créer des espaces de stationnements, de convivialités et d'informations.
- Mettre en valeur et asseoir le parc.
- Aménager un espace qualitatif au niveau de l'entrée historique.

Partenaires techniques et financiers

Service Espaces Verts et Patrimoine Arboré / Futur maître d'œuvre du contournement de Malzéville / Service Espaces Publics de la Métropole du Grand Nancy ...

OBJECTIF 4 TISSER DES LIENS ENTRE LE PARC ET LES DIFFÉRENTS PROJETS DE MOBI-LITÉ DU TERRITOIRE

Affirmer le parc comme une entité singulière à l'échelle du coteau

 \rightarrow

ACTION 16 Diffuser le concept d'aménagement sur les franges proches du parc

DESCRIPTION DE L'ACTION

→ Elargir les ambiances du parc en périphérie sur le parcours des voies vertes.

Mise en œuvre

- → Retrouver des essences végétales, du mobilier du parc sur le parcours de la voie verte.
- → Aménager des espaces de convivialité aux abords du parc (espace d'information, d'exposition, de valorisation du parc...)

Partenaires techniques et financiers

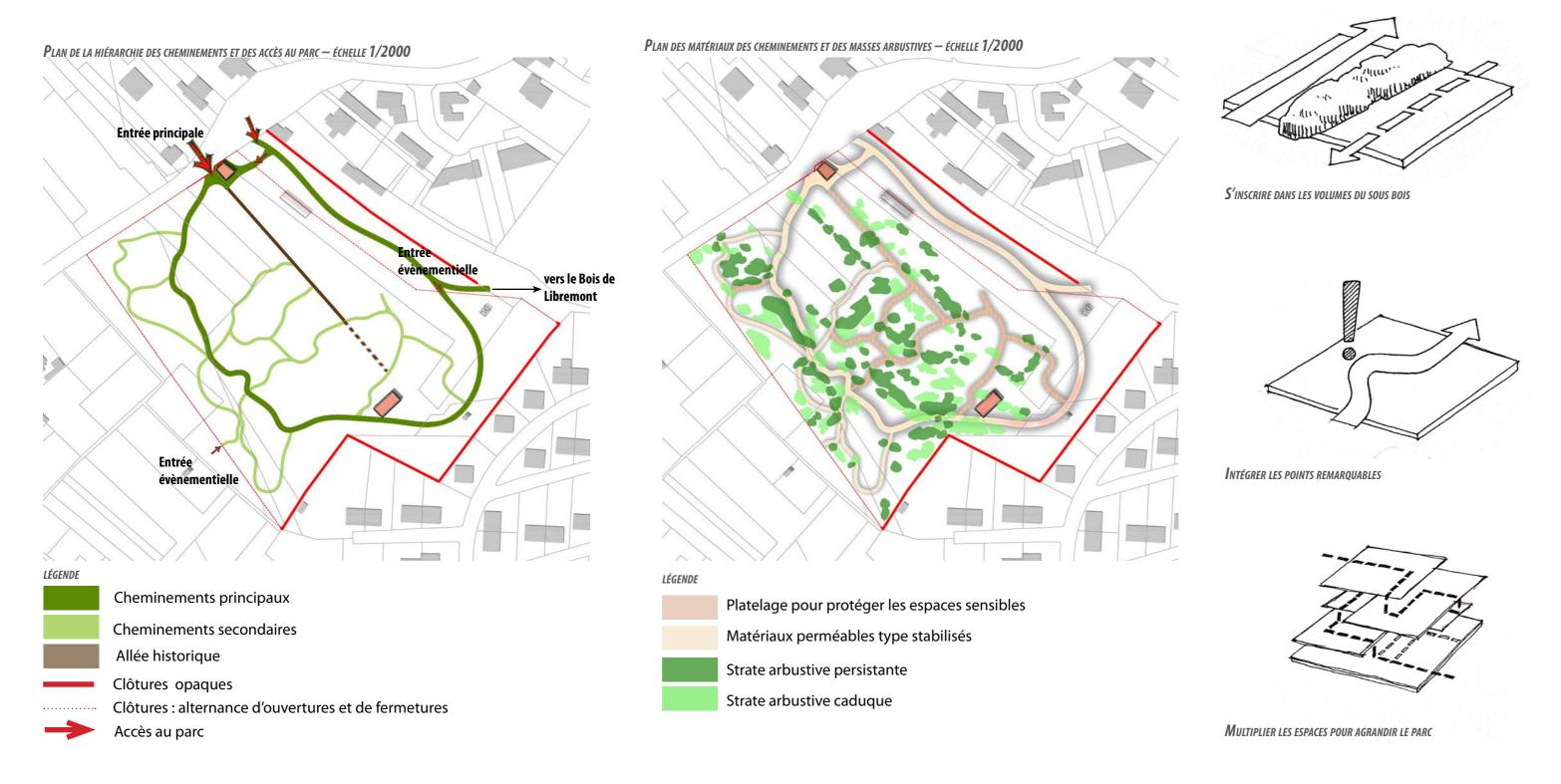
→ Service Espaces Verts et Patrimoine Arboré de la Métropole du Grand Nancy / Futur maître d'Oeuvre du contournement de Malzéville / Service Espaces Publics de la Métropole du Grand Nancy / Ateliers pédagogique Régional de l'Ecole de Paysage de Versailles...



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE VALORISATION DU PARC **ANNEXE 10**

DOCUMENT D'ÉTUDES PRÉSENTANT LES PREMIÈRES ESQUISSES DU PARC

RÉFLEXIONS SUR LES CHEMINEMENTS ET LES ACCÈS



RÉFLEXIONS SUR LES STATIONS

Localisation

Les stations sont des points d'arrêts qui jalonnent le parc. Déployées le long des cheminements, elles se caractérisent par une richesse particulière.

Plusieurs thématiques seront mises en avant, s'appuyant sur des ambiances et les éléments naturellement présents dans le parc (luminosité, richesse botanique, microtopographie, formes, relation à l'art, histoire...), elles seront renforcées par une mise en scène propre à chaque entité.

Conçues et mises en scène comme des discontinuités dans le parcours elles seront le support pour faire comprendre aux visiteurs la démarche des artistes et des horticulteurs de l'école de Nancy, leur relation étroite avec la nature, et serviront de support pour apprendre à observer la beauté spontané du végétal et l'histoire du lieu.

PLAN DES CHEMINEMENTS ET DES STATIONS — ÉCHELLE 1/2000



LÉGENDE



- 1 Entrée et pavillon d'accueil
- 2 Espace aux écorces
- 3 Les séquoias
- 4 Espace aux racines
- 5 Le laboratoire

- 6 Allée historique
- 7 Rocaillage/alpinum
- 8 Bassins
- 9 Chambre de curiosités
- 0 Cèdres et chênes

- 11 Diversité botanique
- 12 Le châblis
- Mare et Chamaecyparis
- 14 La clairière



